



23^{ème} Commission Locale de l'Eau du SAGE Seudre

29 juin 2022 – Salle Riondet - Royan |

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

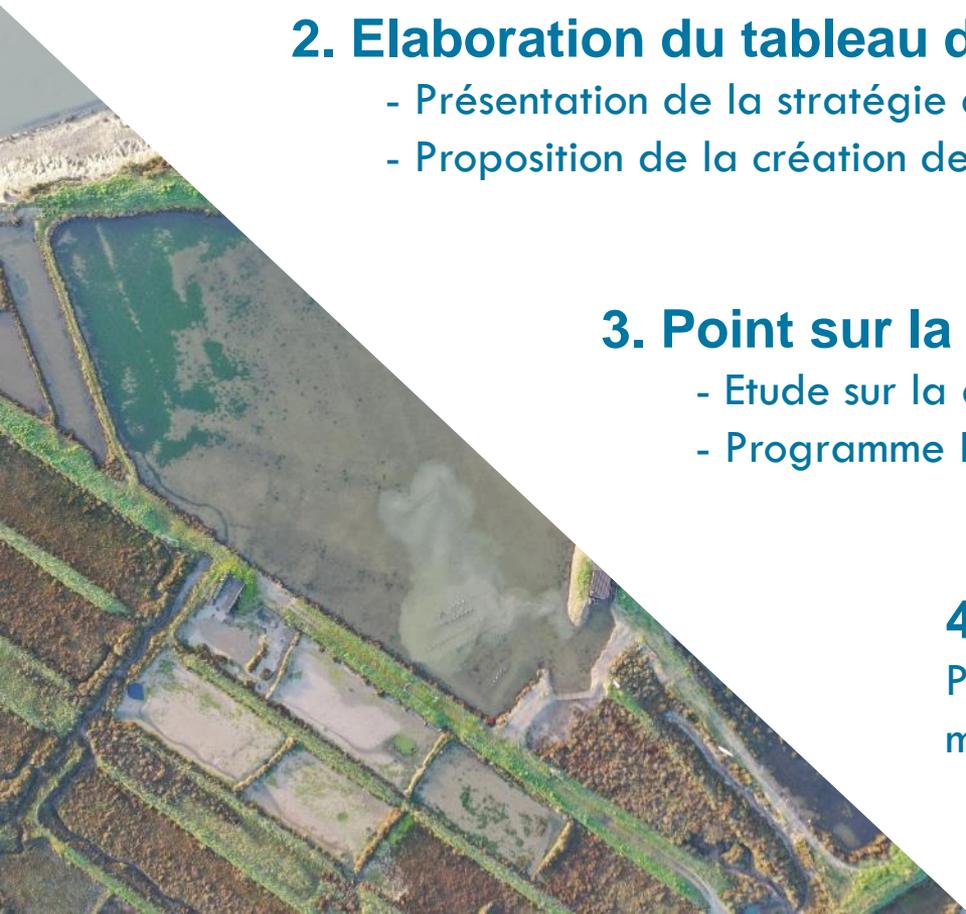
- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé



- Adoption du Procès-verbal de la CLE du 4 octobre 2021
- Approbation de l'ordre du jour



Vote

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

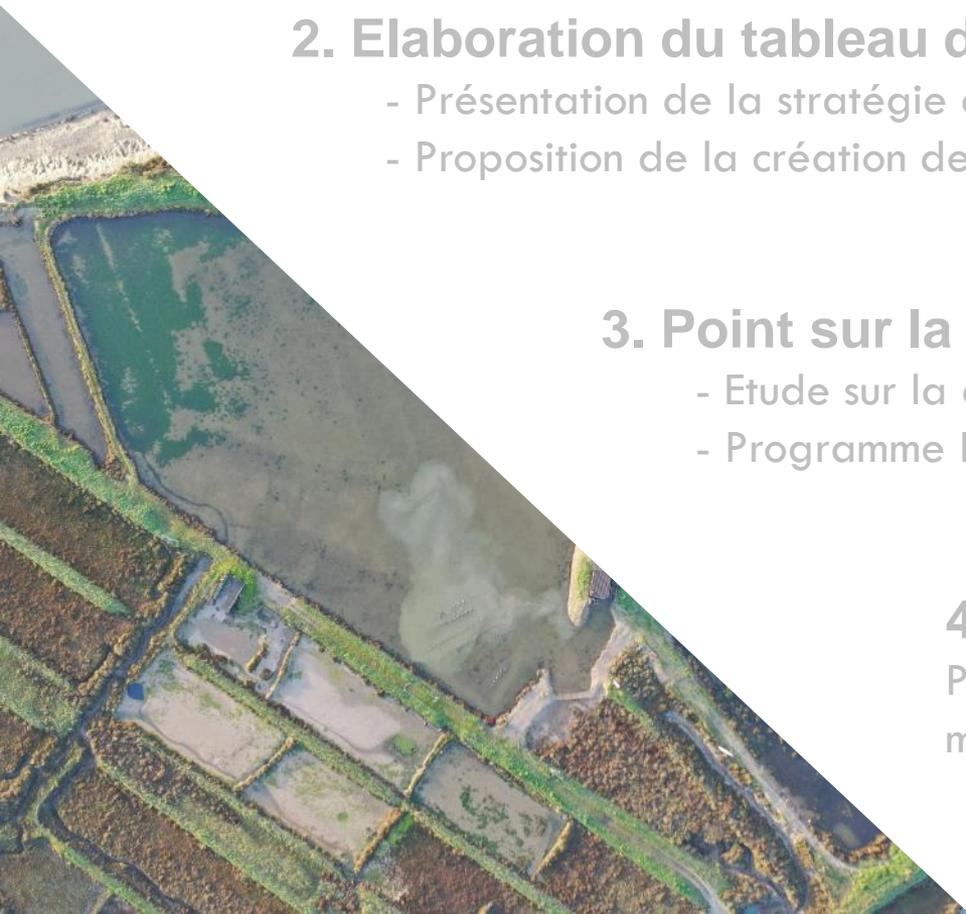
- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé



1. Installation de la nouvelle CLE

Rappel du cadre réglementaire



« Article R212-31 du Code de l'environnement : **La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.** »



Dernier arrêté préfectoral de renouvellement de la CLE : 24 novembre 2015



Arrêté préfectoral n° 31EB407 du 29 décembre 2021 portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre

Arrêté préfectoral de modification de la CLE du 10 février 2022



Installation de la nouvelle CLE du SAGE Seudre

1. Installation de la nouvelle CLE

Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif du 10 février 2022

1 – Liste du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine	M. Rémi JUSTINIEN	Conseiller régional
Conseil Départemental de Charente-Maritime	M. Jean PROU	Conseiller départemental
Association des Maires de la Charente-Maritime	M. Serge ROY	Maire de Saint- Romain de Benet
	Mme Lysiane GOUGNON	Maire de Sablonceaux
	M. Jean-Michel CHATELIER	Maire de Meursac
	M. Claude GANDEMER	Adjoint au maire de Cravans
	M. François SERVENT	Maire de Nieulle-sur-Seudre
	M. Cyril PROU	Conseiller municipal de Saint Germain du Seudre
	M. Georges BERTRAND	Maire de Champagnolles
	M. Guy PROTEAU	Maire de Bourcefranc Le Chapus
	M. Joël PAPINEAU	Maire de Saint Sornin
	M. Guy MARY	Maire de Chaillevette
	M. Raphaël SOULIVET	Adjoint au maire de l'Eguille
	Mme Laurence OSTA AMIGO	Maire de La Tremblade
	M. Emmanuel CRETIN	Maire de Mornac-sur-Seudre
	M. Thierry GEORGEON	Maire de Montpellier-de-Médillan

1. Installation de la nouvelle CLE

Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre	M. Pascal FERCHAUD	Président
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique	M. Julien DURESSAY	Conseiller communautaire
Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole	M. Jean GEAY	Conseiller communautaire
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	M. Jacky QUESSON M. Bernard MAINDRON	Titulaire – Maire de Saint Genis de Saintonge Suppléant – Maire de Allas Champagne
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	M. Patrice BROUHARD	Président
EAU 17	M. LYS Jacques	Membre du Bureau Syndical
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)	Mme Françoise de ROFFIGNAC Mme Marie-Pierre QUENTIN	Titulaire – Présidente Suppléante – Déléguée du conseil syndical
Établissement Public Territorial de Bassin Charente	M. Alain PUYON	Délégué
Forum des Marais Atlantiques	Mme Anne BRACHET	Conseillère Départementale de la Charente-Maritime

1. Installation de la nouvelle CLE

2 – Liste du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

- Le Président ou son représentant de la Chambre d'Agriculture Régionale Nouvelle-Aquitaine, Organisme Unique de Gestion Collective ;
- Le Président ou son représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime ;
- Le Président ou son représentant du Groupement Qualité Huîtres Marennes Oléron ;
- Le Président ou son représentant du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes ;
- Le Président ou son représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Président ou son représentant de la Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;
- Le Président ou son représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime ;
- Le Président ou son représentant de l'association Nature Environnement 17 (NE17) ;
- Le Président ou son représentant de l'association UFC Que Choisir ;
- Le Président ou son représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge ;
- Le Président ou son représentant du Syndicat de la Propriété Rurale et Agricole de la Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le Président ou son représentant de l'Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA) ;

1. Installation de la nouvelle CLE

3 – La liste des membres du collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- Le Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne ou son représentant ;
- Le Préfet du département de la Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant ;
- Le Délégué territorial de l'Agence Régionale de la Santé de Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le Délégué de Rivage Centre-Atlantique du Conservatoire de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations de Charente-Maritime ou son représentant ;
- Le Directeur Interrégional de la Mer Sud Atlantique ou son représentant ;
- La Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine ou son représentant ;
- Le Président du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis ou son représentant ;
- Le Délégué Interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité ou son représentant ;

1. Installation de la nouvelle CLE

Principales modifications apportées par rapport au dernier arrêté modificatif du 26 mars 2021 (*dernière composition de la CLE*):



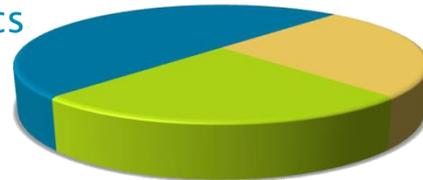
Les nouveaux membres de la CLE :

Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux	Rémi JUSTINIEN	Conseiller régional Nouvelle Aquitaine
	Jean PROU	Conseiller départemental de Charente-Maritime
	Claude GANDEMER	Adjoint au Maire de Cravans
	Anne BRACHET	Conseillère départementale représentant le Forum des marais atlantiques
Usagers, organisations pro. et associations	Président ou son représentant	Groupement Qualité huitres Marennes-Oléron

1. Elections Président et 2 Vice-Présidents

Collectivité territoriales et Etablissement publics locaux

Etat et ses établissements publics



Usagers, organisations pro. et associations

- Appartiennent au Collège des collectivités territoriales et Etablissement publics locaux
- Elus par ce même Collège

Précédente distribution :

Président de la CLE	Agglomération Royan Atlantique	Pascal FERCHAUD
1 ^{er} vice-président	CDC de Gémozac	Alain PUYON
2 ^e vice-président	CDC de Marennes	Patrice BROUHARD

1. Elections Président et 2 Vice-Présidents

Article 6 : Le Président (Règlement de la CLE du SAGE Seudre) :

« Le Président est élu par les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux et doit appartenir à ce même collège. Il est élu pour la durée du mandat de la CLE lors de la première réunion constitutive de la Commission. Le scrutin est majoritaire à deux tours et a lieu soit à main levée, soit à bulletins secrets à la demande d'au moins 10% des membres présents. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Article 7 : Les Vice-Présidents (Règlement de la CLE du SAGE Seudre) :

« Le Président est assisté par deux Vice-présidents (Premier et Second) appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Ils sont élus dans les mêmes conditions et pour la même durée que le Président. »



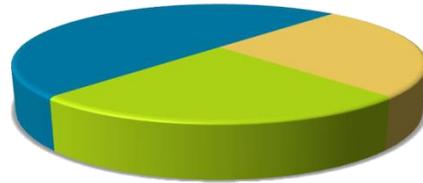
Délibérations Collège des collectivités territoriales et EPL

Nouvelle distribution :

Président de la CLE	Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre	Pascal FERCHAUD
1 ^{er} Vice-président	EPTB Charente	Alain PUYON
2 ^e Vice-président	CDC du bassin de Marennes	Patrice BROUHARD

1. Election du Bureau

Collectivité territoriales et
EPL



Etat et ses établissements
publics

Usagers, organisations
pro. et associations

- Président + deux Vice-présidents
- Trois membres du collège des collectivités territoriales

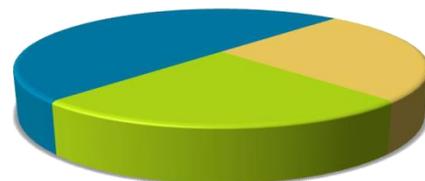
- Trois membres du collège des usagers

- Trois membres du collège des représentants de l'Etat

→ Désignés par le Préfet

1. Election du Bureau

Collectivité territoriales et
EPL



Etat et ses établissements
publics

Usagers, organisations
pro. et associations

Précédente composition du Bureau

Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux	Président de la CLE (CARA)	Pascal FERCHAUD
	1er vice-président (CDC de Gémozac)	Alain PUYON
	2 ^e vice-président (CDC de Marennes)	Patrice BROUHARD
	Commune de Meursac	Jean-Michel CHATELIER
	Commune de Nieulle sur Seudre	François SERVENT
	Syndicat Eau17	Jacques LYS
Etat et ses établissements publics	DDTM 17	
	Agence de l'eau Adour-Garonne	
	DREAL Nouvelle-Aquitaine	
Usagers, organisations pro. et associations	Fédération de Charente-Maritime pour la pêche	
	Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime	
	Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes	

1. Election du Bureau

Article 8 : Le Bureau (Règlement de la CLE du SAGE Seudre) :

« La composition du Bureau est fixée comme suit :

- le Président et les deux Vice-présidents,
- 3 membres titulaires du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- 3 membres titulaires du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 3 membres titulaires du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Les membres des collèges des collectivités territoriales et des usagers sont élus par le collège correspondant, dans les mêmes conditions de scrutin et pour la même durée que le Président. Les membres du collège des représentants de l'Etat sont directement désignés par le Préfet responsable de la procédure.. »



Délibérations Collège des collectivités territoriales et EPL et Collège des usagers, organisations pro et associations

Nouvelle composition du Bureau

Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux	Président de la CLE	Pascal FERCHAUD
	1er vice-président	Alain PUYON
	2e vice-président	Patrice BROUHARD
	Commune de Meursac	Jean-Michel CHATELIER
	Commune de Nieulle sur Seudre	François SERVENT
	Syndicat Eau17	Jacques LYS
Etat et ses établissements publics	DDTM 17	
	Agence de l'eau Adour-Garonne	
	DREAL Nouvelle-Aquitaine	
Usagers, organisations pro. et associations	Fédération de Charente-Maritime pour la pêche	
	Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime	
	Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes	

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé





Elaboration du Tableau de bord du SAGE Seudre

Laurent POUZIN

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Cadre réglementaire

Code de l'environnement :

Article R212-34 du Code de l'environnement :

« La Commission locale de l'eau établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux, ... »

Règlement du SAGE Seudre :

Article 2 du Règlement de la CLE du SAGE Seudre : « Le suivi de l'application du SAGE est effectué par l'intermédiaire d'un tableau de bord validé par la CLE. »

PAGD du SAGE Seudre :

Disposition G2-1 du SAGE Seudre : Valoriser le tableau de bord pour piloter la mise en œuvre du SAGE



2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Qu'est-ce qu'un tableau de bord ?

Le tableau de bord du SAGE doit permettre :

- **d'effectuer le suivi des mesures** prévues dans le rapport environnemental
(R.122-20 alinéa 5° CE);
- **d'établir le rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre** du SAGE
(R.212-34 CE);
- de **communiquer sur l'évolution** de l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages.



[Annexe au guide méthodologique SAGE \(2018-19\) : Le tableau de Bord du SAGE](#)
[\(Ministère de la Transition écologique et solidaire/OIE\)](#)

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Rapport annuel du SAGE est produit sous la forme d'un **Tableau de bord**



Tableau de bord → **outil de pilotage permettant le suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et sa révision**



Ce suivi est réalisé au moyen d'un ensemble d'**indicateurs/descripteurs** devant être renseignés le plus fréquemment possible.

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

La différence entre descripteur et indicateur :

Les descripteurs

- variables qui ne sont pas en rapport avec une référence connue. On ne peut pas définir de seuils et donc aucun état ne peut être attribué. Comme son nom l'indique, il permet uniquement de décrire et apporte une information que le gestionnaire peut utiliser pour donner l'état global du tableau de bord.

➡ Exemple : Nombre de réunion d'un groupe de travail

Les indicateurs

- variables positionnées par rapport à des valeurs de « référence », donnant ainsi une signification à la valeur prise par la variable. Des seuils choisis permettent de définir des états de cette variable : mauvais/moyen/bon.

➡ Exemple : Suivi des débits des cours d'eau par rapport aux débits de référence (DOE, DCR, DMB)

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Le rôle des indicateurs

- *Un suivi efficace et régulier des paramètres du territoire ;*
- *De rendre compte annuellement aux différents partenaires et à la CLE ;*
- *D'assurer une bonne visibilité du territoire et des actions du SAGE ;*
- *De modifier/ajuster les actions mises en œuvre, actuelles et nouvelles, si nécessaire ;*
- *De constituer un préalable indispensable à la révision du SAGE et à la réalisation d'un nouvel état des lieux.*



Suivi



Information



Communication



Ajustement

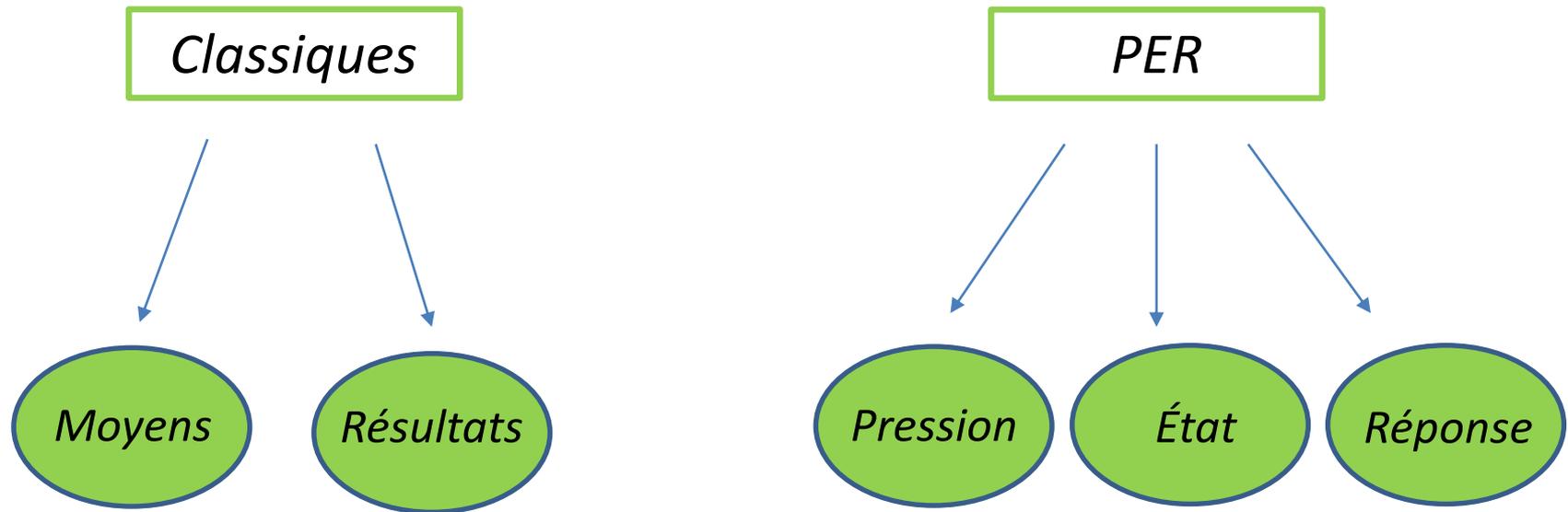


Révision

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Les différents types d'indicateurs

→ On distingue de manière générale 2 grands types d'indicateurs



2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Les différents types d'indicateurs

Classiques

Indicateurs de moyen : Animation, réunions, documents, études, actions d'information et de communication, programmes d'actions, dispositifs,...

Indicateurs de résultat : Evolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et des pressions exercées sur ces derniers. Prise en compte des actions par partenaires, collectivités, administrés dans des plans et programmes d'actions, documents d'aménagement du territoire, règlements, procédures, activités.

PER

Indicateurs de pression : Permettent de mesurer les risques et dangers qui pèsent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, et reflètent l'évolution des activités humaines dans le bassin du SAGE : rejets, prélèvements, atteintes physiques,...

Indicateurs d'état : Permettent de suivre l'évolution de la ressource en eau et du milieu tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif : qualité des eaux aux points stratégiques du périmètre du SAGE, objectifs de débits, cotes piézométriques, indices biologiques...

Indicateurs de réponse : Permettent de juger si les politiques et actions sont à la hauteur des enjeux précédemment dégagés. Ils reflètent les moyens matériels, humains et financiers mis en œuvre : réglementations, constructions d'ouvrages, mesures de gestion, information, nombre de prise en compte des orientations du SAGE, temps d'animation consacré,...

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Le tableau de bord provisoire :

En préparation de la phase d'élaboration concertée du tableau de bord, un **tableau de bord provisoire** (brut) a été réalisé.

- Celui-ci propose un ou plusieurs descripteurs/indicateurs pour chaque disposition du SAGE Seudre (114 descripteurs/indicateurs pour 83 dispositions).

Ce tableau de bord provisoire sera **proposé à la concertation** dans les différents groupes de travail, afin d'identifier les indicateurs finaux en considérant les objectifs suivant :

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Afin d'être opérationnel, le tableau de bord doit contenir des indicateurs :

- *Pour lesquels la donnée est facilement accessible et exploitable, et disponible de manière régulière*
- *En nombre limité afin de permettre une mise à jour régulière et faciliter l'accès aux données (30 maximum).*
- *Propres aux SAGE et adaptés à l'échelle locale*
- *Mais aussi, en rapport avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne, afin de mesurer l'atteinte du bon état des masses d'eau au titre de la DCE*

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE



Volonté de proposer une co-construction du tableau de bord du SAGE avec les membres de la CLE

Création de deux instances (groupes de travail) :



- Un groupe de travail composé d'élus représentant les membres de la CLE ;
- Un groupe de travail composé de techniciens issus des structures membres de la CLE

2. Elaboration du Tableau de bord du SAGE

Validation de la stratégie d'élaboration du tableau de bord et de la création des deux groupes de travail (Elus/Techniciens)



Délibération

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé



Méthodologie de détermination des débits biologiques

Estuaire de la Seudre



SAGE SEUDRE
Commission Locale de
l'Eau

- 29 Juin 2022 -

Bruno COUPRY (Eaucéa)

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche et organisation
2. Validation rapport de phase I : méthodologie
3. Proposition d'indicateurs
4. Moyens à mobiliser pour renseigner les indicateurs
5. Suite de l'étude et calendrier prévisionnel



Rappel de la démarche

Territoires et Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) concernés

→ Une détermination des débits biologiques attendue par les deux SAGE sur les secteurs estuariens : Charente et Seudre



→ Une démarche novatrice du SAGE Seudre (disposition GQ1 – 3) et du SAGE Charente (disposition E53) sur l'étude de débits biologiques sur les secteurs estuariens



Rappel de la démarche

DB estuarien Seudre

(Disposition GQ1 – 3 du SAGE Seudre)

Définition Débits biologiques :

- ➡ Déterminer des régimes hydrologiques biologiquement fonctionnels,
- ➡ correspondant aux besoins des milieux aquatiques,
- ➡ sur un cycle annuel complet, tout en restant cohérent avec l'hydrologie naturelle du cours d'eau.

Disposition GQ1- 3 : Evaluer les débits nécessaires au bon fonctionnement de l'hydrosystème

Maîtrise d'ouvrage : **Structure de bassin versant** Délai : **1 an**

Dans un délai de un an à compter de la publication de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE, la structure de bassin, en partenariat avec les organismes scientifiques (Ifremer...), au niveau du secteur aval de la Seudre continentale :

- étudie la faisabilité de la définition d'un débit de surverse de référence de l'écluse de Ribérou à Saujon ou, le cas échéant, de toute autre alternative ,
- identifie les indicateurs de débits, tels que le débit d'objectif à l'étiage (DOE) et le débit de crise (DCR),

La structure de bassin réalise une étude afin de définir les débits minimums biologiques des cours d'eau du bassin versant.

Ces valeurs de débits sont soumises à la validation de la Commission Locale de l'Eau. La valeur de débit minimum biologique qui en résulte est portée à la connaissance du Préfet et celles de DOE, de DCR et de débits de surverse à l'écluse de Ribérou au préfet coordonnateur de bassin.

Les débits minimums biologiques sont utilisés comme indicateur de la gestion des ouvrages mobiles (cf. [Disposition QM2- 5](#)).

Des réflexions sont menées dans le cadre de l'inter-SAGE afin d'établir une méthodologie d'évaluation des débits minimums biologiques dans les estuaires, auxquels sont inféodées les activités marines (pêche, conchyliculture...).

Toute nouvelle demande d'autorisation pour la mise en place d'ouvrages hydrauliques, ou tout renouvellement d'autorisation ou de concession, est compatible dans la définition de son débit réservé avec la valeur de débit minimum biologique identifiée dans la zone d'influence aval de son ouvrage.

Les débits minimums biologiques seront intégrés dans le SAGE lors de sa prochaine révision.

Rappel de la démarche et organisation

► EN INTER-SAGE CHARENTE/SEUDRE/BOUTONNE

Objectif : Déterminer des valeurs de débits biologiques sur le cycle annuel sur des secteurs fluviaux et estuariens

Modalités : Marché notifié à Eaucéa en février 2020, 2 lots :

- Lot 1 fluvial : Seudre, Boutonne, Seugne aval, Trèfle, Aume-Couture, Antenne;
- Lot 2 : DB estuaire Charente, estuaire Seudre et DMB barrage Saint-Savinien

Concertation en groupes techniques opérationnels + validation en CLE. Appui d'un comité scientifique sur la thématique estuaire

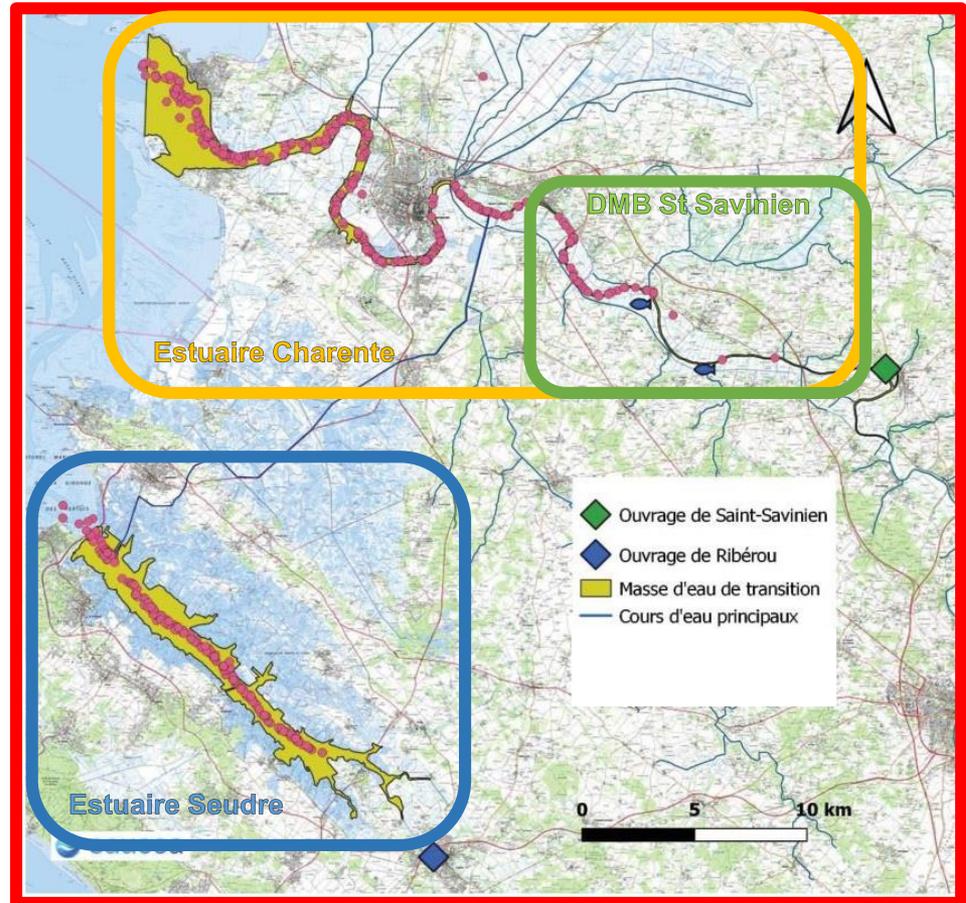
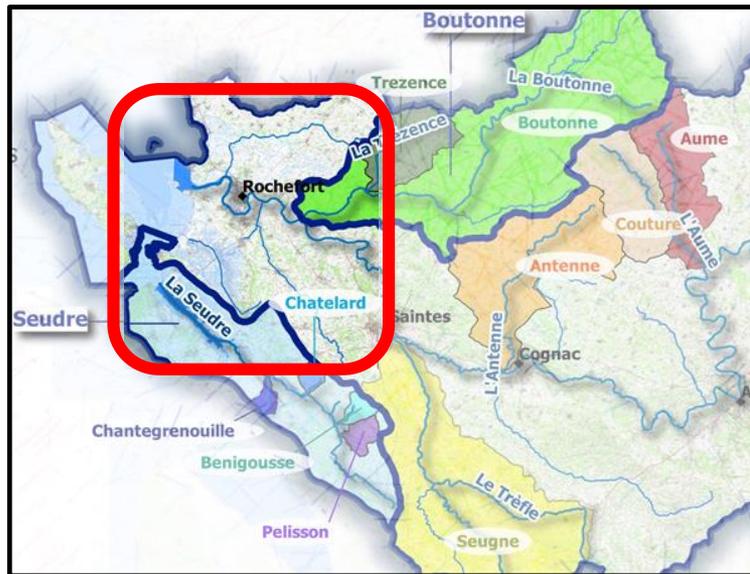
Maitrises d'ouvrage : Groupement EPTB Charente/SMBS, en partenariat technique et financier avec le SYMBO et le Département 17

Financement : Agence de l'eau – Département de la Charente-Maritime – (Région NA pour Boutonne)

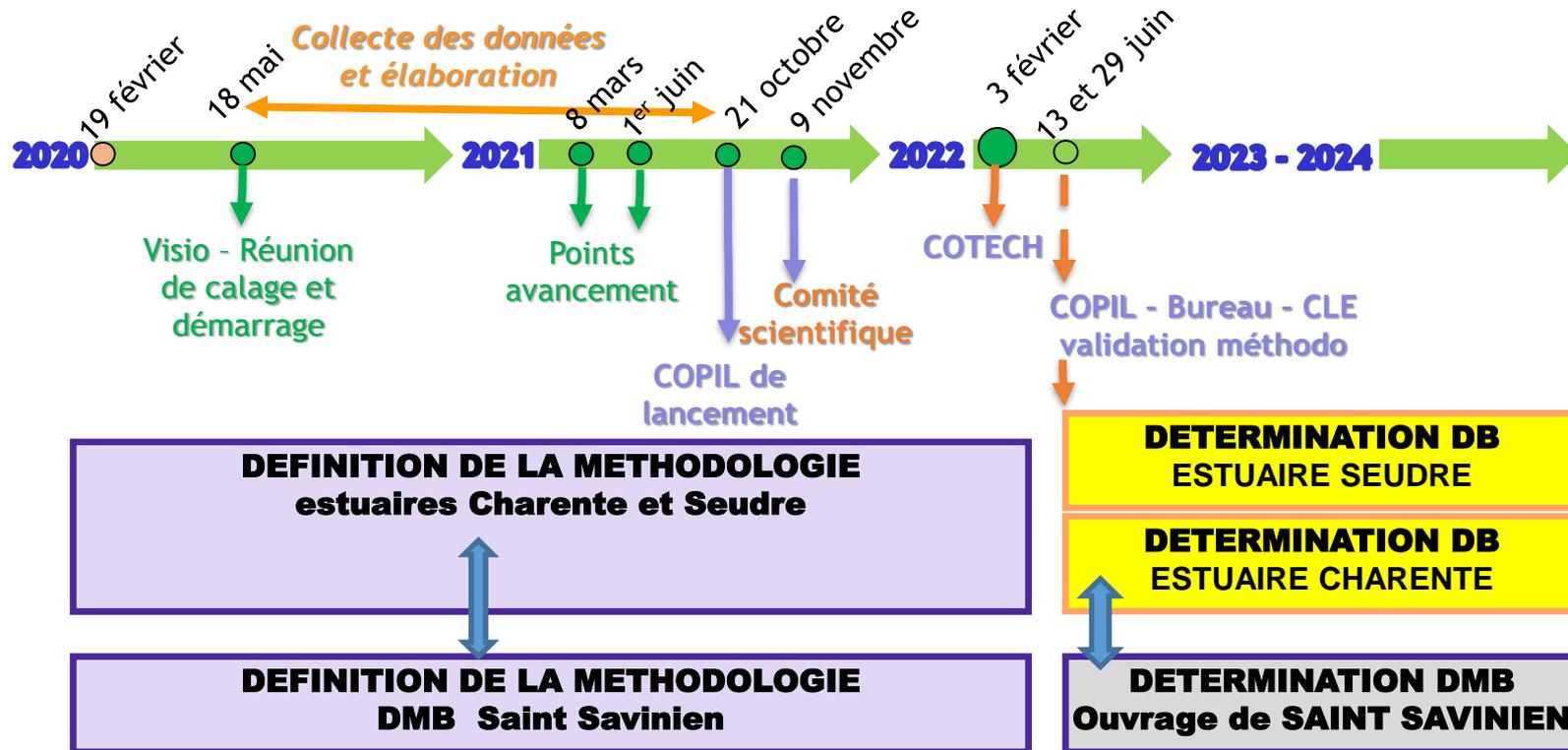


Rappel de la démarche et organisation

Les secteurs d'étude



Avancement de la prestation LOT 2 secteur estuaire



Ordre du jour

1. Rappel de la démarche et organisation
2. Validation rapport de phase I : méthodologie
3. Proposition d'indicateurs
4. Moyens à mobiliser pour renseigner les indicateurs
5. Suite de l'étude et calendrier prévisionnel



Rapport méthodologique

Bilan synthétique

Pas de méthodologie arrêtée pour tous les estuaires au niveau national

→ une somme de considérations scientifiques ou d'usages qu'il faut coordonner

Etat des lieux des informations

→ fortes spécificités des deux estuaires mais des questions méthodologiques communes (convergence des indicateurs)

Rôle des débits des deux fleuves vis-à-vis de la mer des pertuis partagé avec l'estuaire de la Gironde et ne pourra pas être intégré à ce stade dans l'étude estuarienne (Etude PNM).



Rapport méthodologique

RÉSUMÉ GRAPHIQUE

Comprendre les processus de pressions externes et les objectifs

Evaluation hydrologique

Comprendre les processus de pressions internes, les objectifs et les réponses

Zonage de l'estuaire

Identifier les états physiques

Répartition annuelle/saisonnière
des états physiques

Prévoir les réponses biologiques

Définir l'état futur admissible

Etat actuel

Degrés de satisfaction

Condition souhaitée

Allouer les débits biologiques environnementaux

Exigence de débit
environnemental

Etape qui implique les 2 SAGE (Seudre et Charente)

Mesures et modélisation hydrodynamique nécessaire pour se raccorder au débit fluvial
Définition des paramètres directeurs pour l'écosystème et des indicateurs.

S'entendre sur des plages de valeurs admissibles des indicateurs

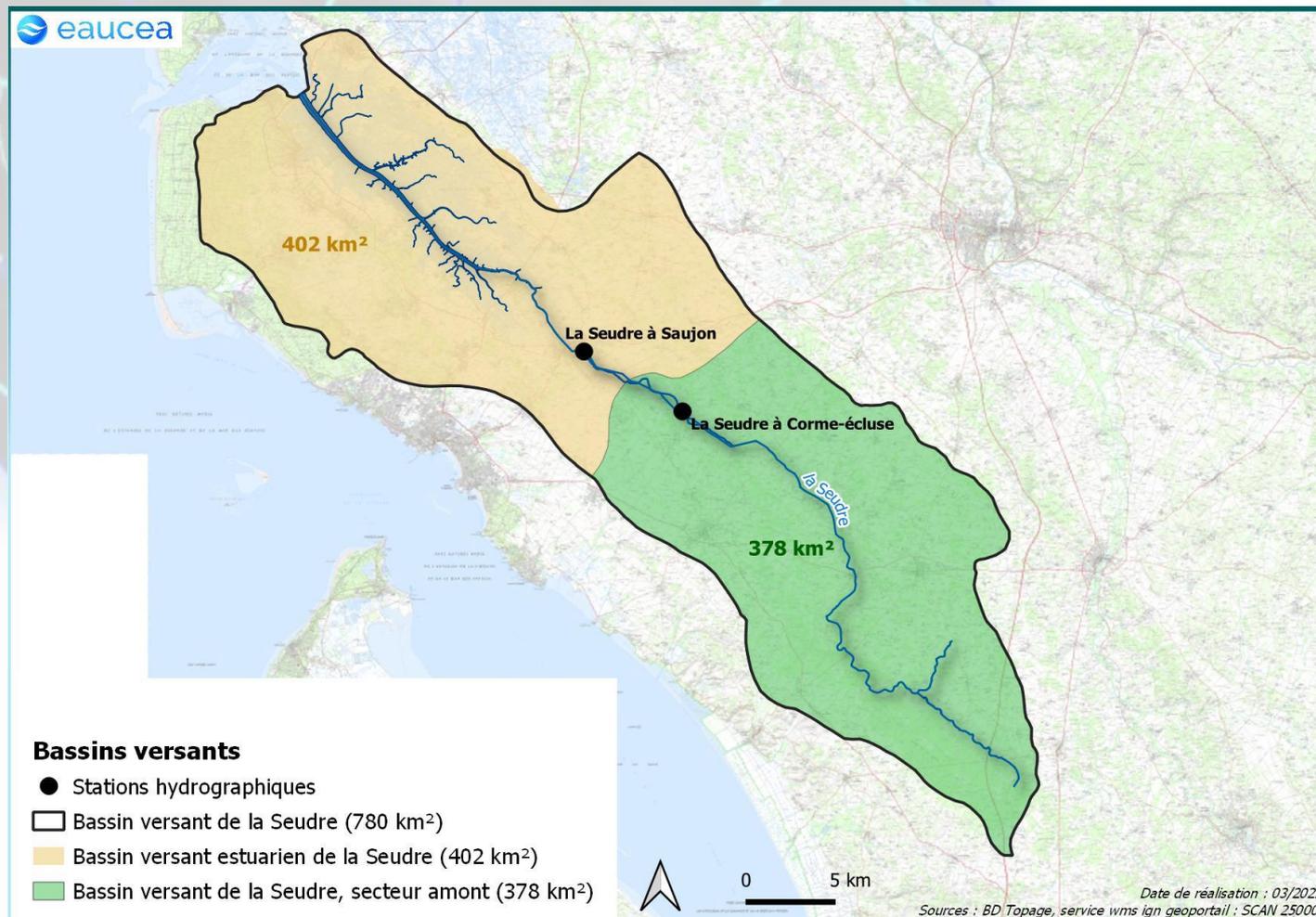
=> régime de débits

Spécificité à prendre en compte

Une surface de marais équivalente au bassin fluvial

	Bassins versants directs estuariens	Bassins fluviaux
Seudre	51%	49% (1,48 m ³ /s module)

Un rôle majeur des marais en termes d'apport d'eau douce



Le fonctionnement estuarien : débit et marée

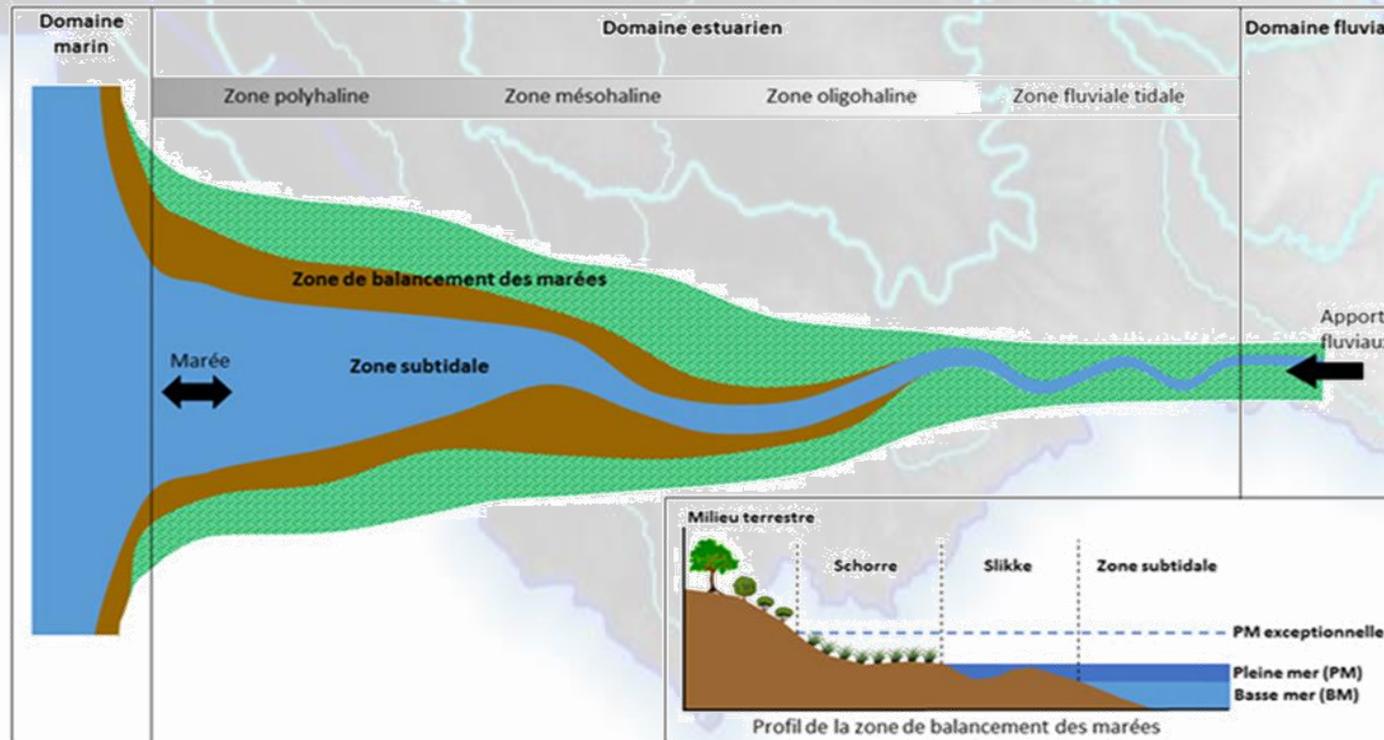
Eau salée

Cycle des marées

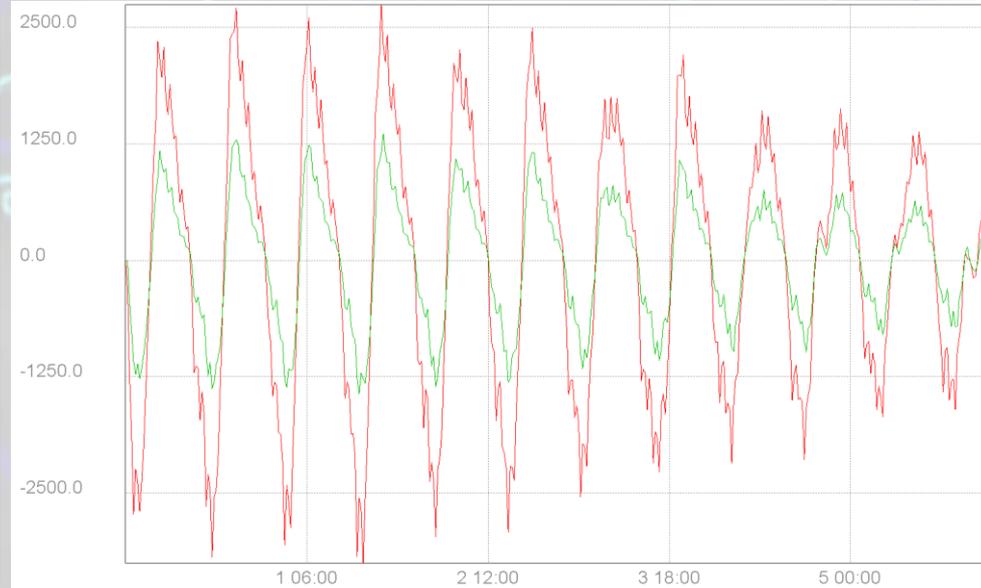
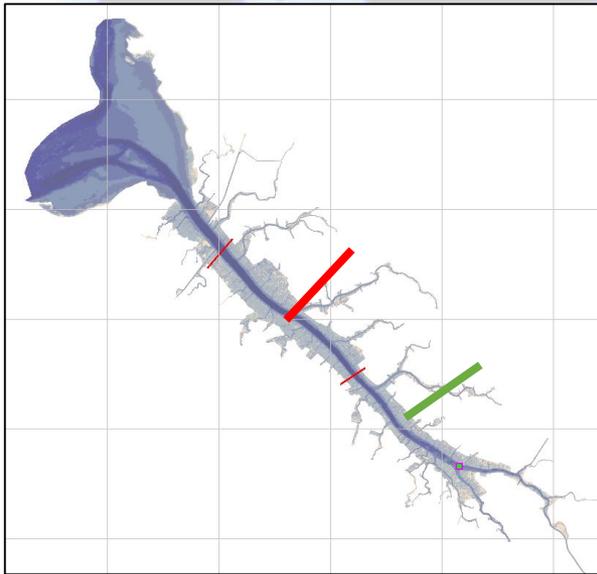


Cycle hydrologique

Eau douce



Spécificité à prendre en compte : Un golfe plutôt qu'un estuaire



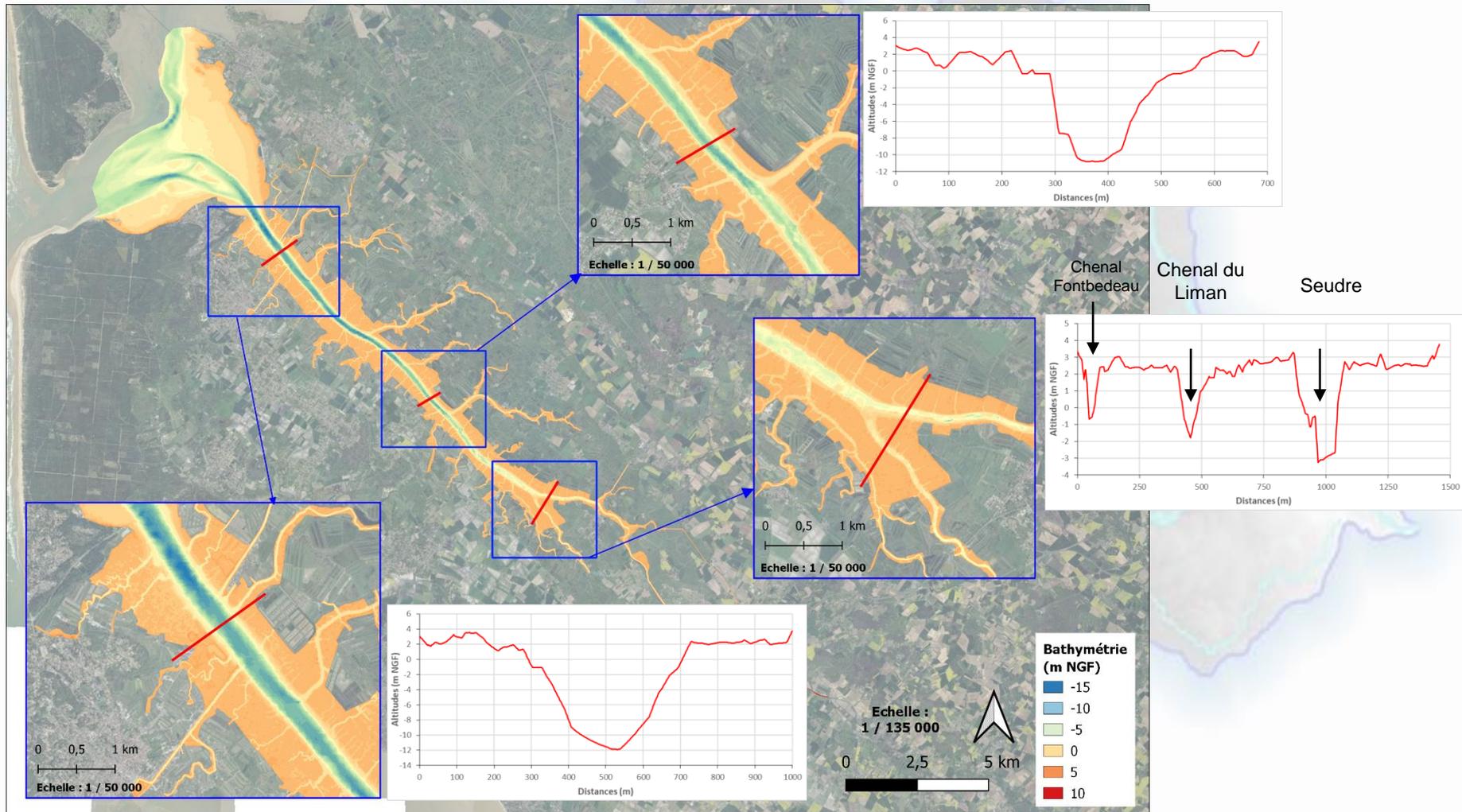
La Seudre en crue (/10)

La Seudre en moyenne (/100)

Evaluation des débits de marée (m^3/s) dans l'estuaire de la Seudre : exemple sur deux sections (source modèle Telemac 2D/eaucea)

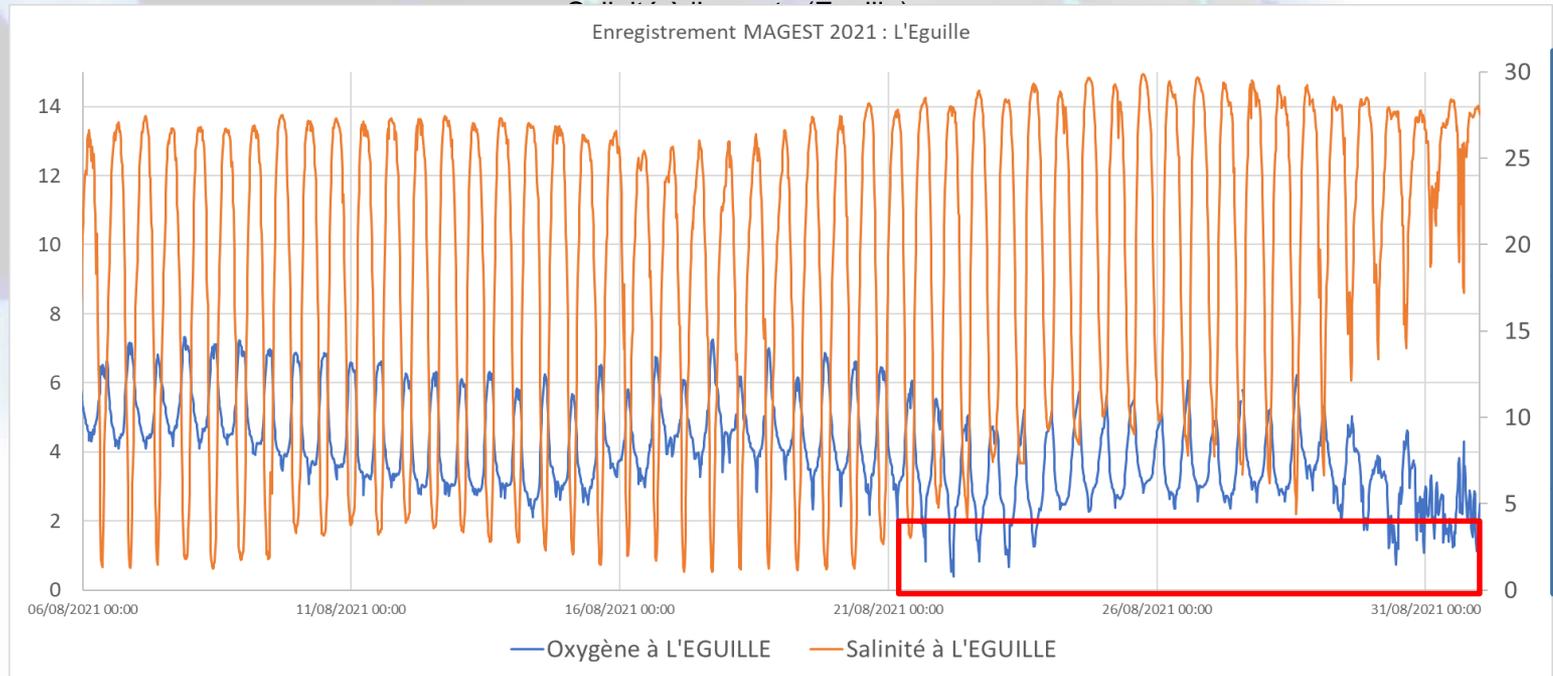
Conséquence : L'estuaire est peu attractif pour les migrateurs amphihalins (hormis pour l'anguille)

Une morphologie de chenal profond plutôt défavorable à l'écosystème



L'état écologique de l'estuaire est moyen en raison de l'artificialisation des berges (claires ostréicoles)

Salinité et oxygène: enjeux écologiques et ostréicoles



Echelle d'expert

Bon à très bon

Moyen

Médiocre

Mauvais

Poly

Meso

Oligo

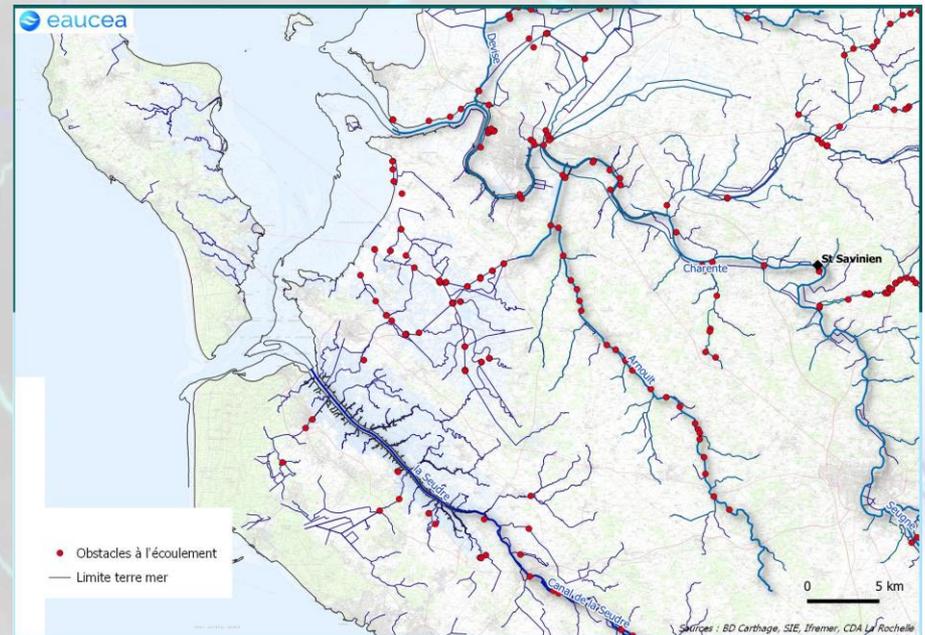
Oxygène : Une zone d'hypoxie à risque pour l'écologie en période chaude

Des interactions qui restent à décrypter

Sel : estuaire salé mais forte variation de salinité dans la même journée à L'Eguille.

Connexion écologique insuffisante entre l'estuaire et les marais ou la Seudre

La connexion écologique vers les marais ou la Seudre est très perturbée par les ouvrages et leur gestion et très pénalisante pour des espèces piscicoles diadrome (Flet, Mulet,..)



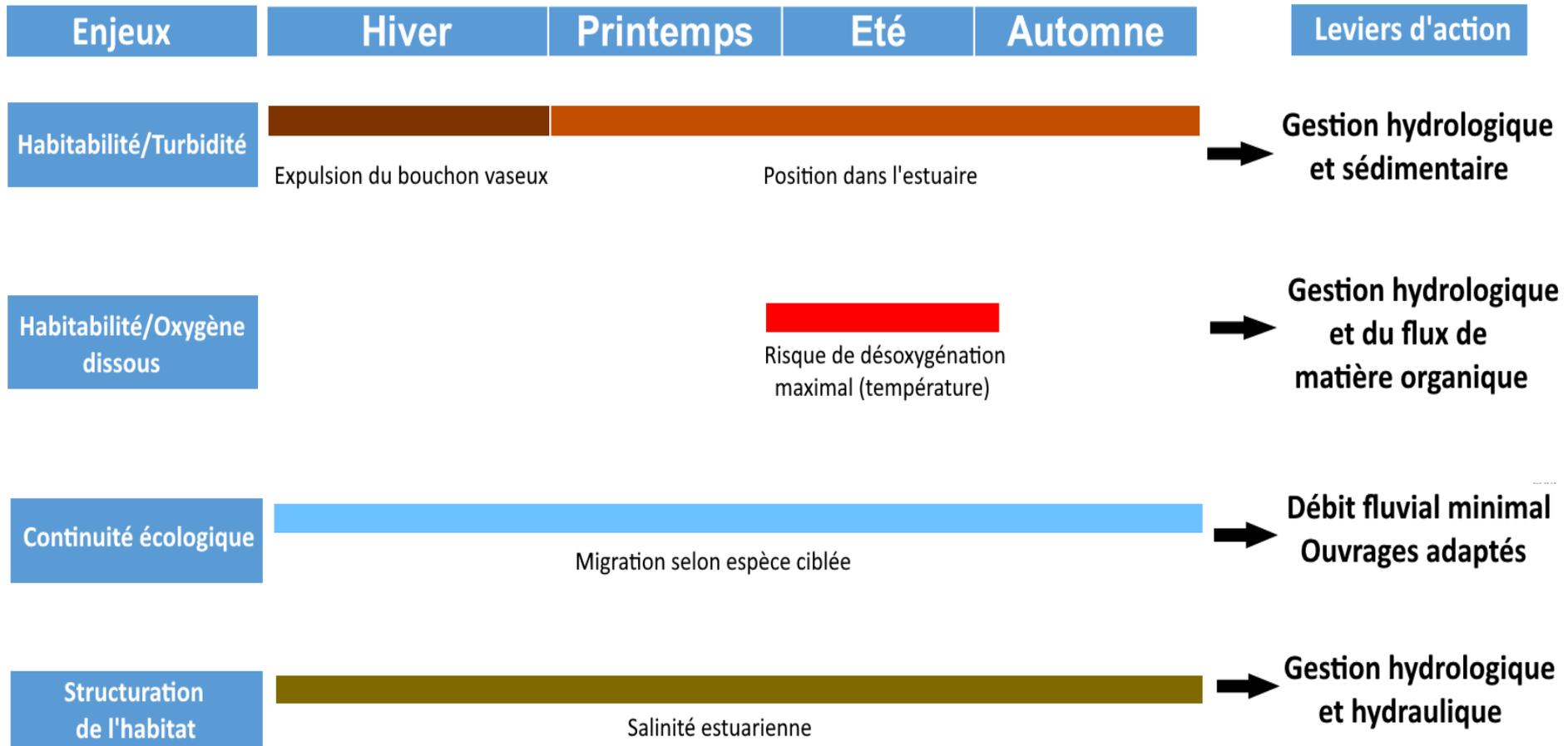
1400 ouvrages recensés
Carte des obstacles très incomplète!

Ordre du jour

1. Rappel de la démarche et organisation
2. Validation rapport de phase I : méthodologie
- 3. Proposition d'indicateurs**
4. Moyens à mobiliser pour renseigner les indicateurs
5. Suite de l'étude et calendrier prévisionnel



Proposition d'indicateurs saisonniers : principe

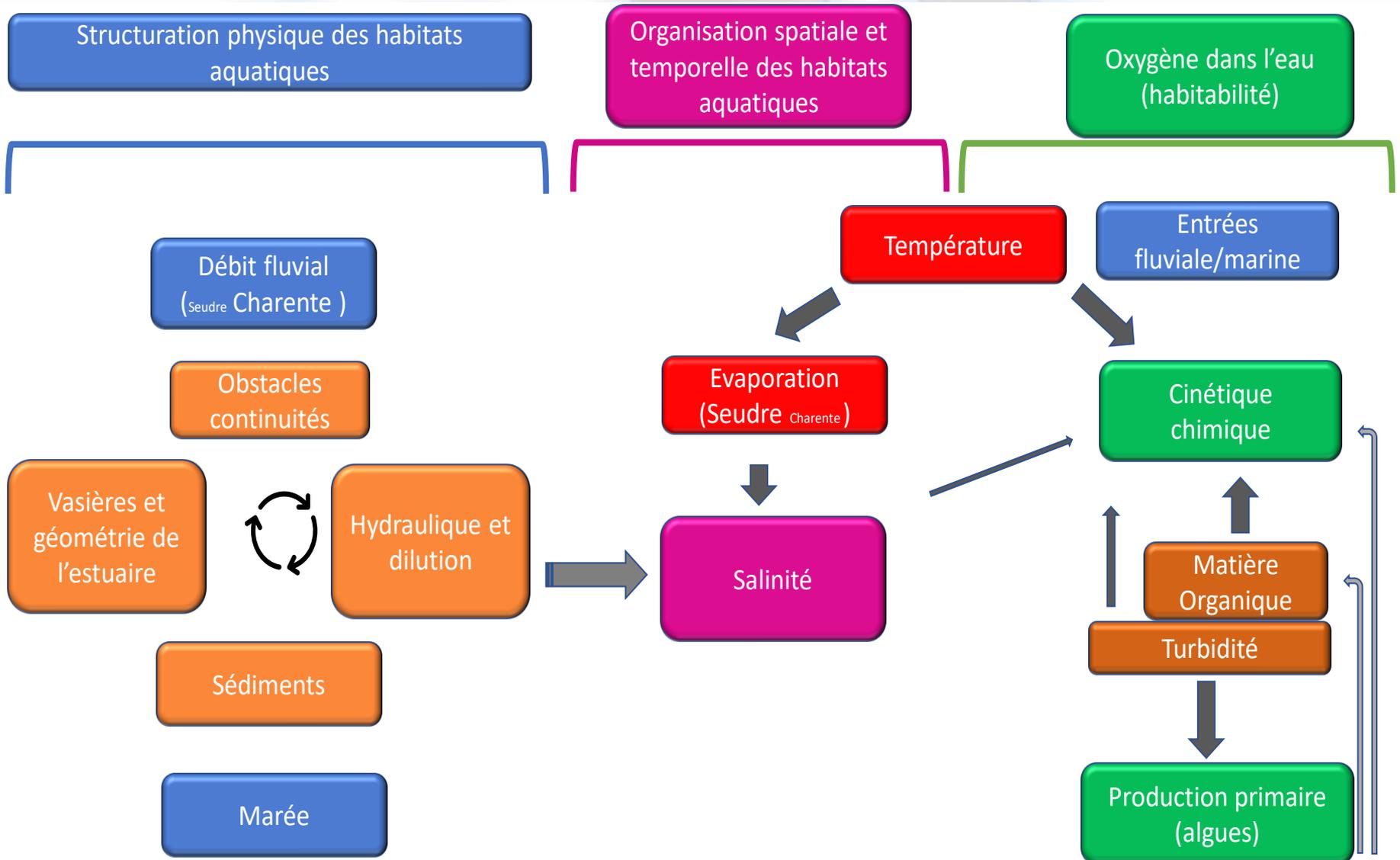


Fixer un débit → Facteur le plus exigeant → Interprétation collective/Faisabilité

Proposition d'indicateurs physiques

Critère	Enjeux	Autres enjeux connexes
Hydraulique	Circulation des espèces, Inondation des estrans et schorres, érosion/sédimentation	Alimentation /attraction des ouvrages de continuité
Salinité	Sectorisation des habitats aquatiques et rivulaires,	enjeux d'usage ostréicole et vidange marais
Matières en suspension	Transparence de l'eau, production primaire, mobilisation des espèces chimiques	Gestion des vases
Oxygène	Biologie : habitabilité et migration	Flux de matière oxydable Climat
Flux de matières organiques	Production primaire	Flux de nutriments? Mer des Pertuis

Des indicateurs en interactions



Ordre du jour

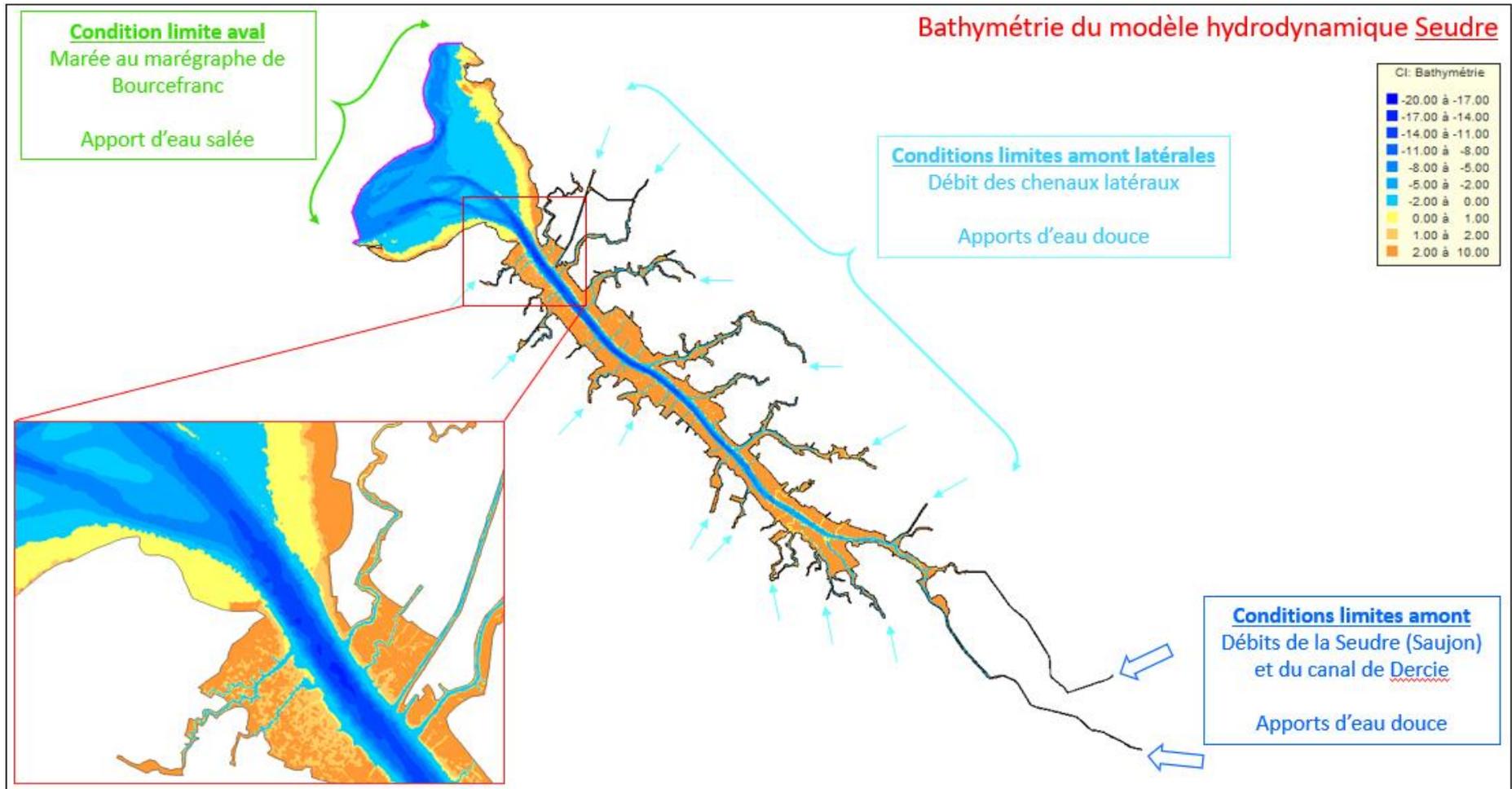
1. Rappel de la démarche et organisation
2. Validation rapport de phase I : méthodologie
3. Proposition d'indicateurs
4. Moyens à mobiliser pour renseigner les indicateurs
5. Suite de l'étude et calendrier prévisionnel



Moyens à mobiliser pour renseigner les indicateurs Seudre

Paramètres	Mesures 2022/2023	Modèle	W à réaliser
Hydraulique : décrire la courantologie	Débit Seudre et marnage	Telemac 2D À caler	Finalisation et Calage du modèle 2D Scénario de débit/marée Production de données
Salinité: décrire le mélange des eaux	Données CAPENA MAGEST CRC	Telemac 3D A construire	Très lourd en temps de calcul. Mobiliser les données IFREMER (2005/2014) Calcul de panache d'eau douce
Matières en suspension: enjeu non prioritaire	MAGEST Eguille	Néant	Interprétation à l'Eguille Suivi rotovasage à Saujon
Oxygène : évaluer l'étendue du problème	MAGEST+ Campagne de mesures estivales en amont et aval de l'Eguille	Sturi'eau	Profil en long en bateau Recenser les sources de pollution secteur amont Analyser les flux de matière organique Suivi thermique?
Améliorer la connectivité biologique	Suivi des manoeuvres de vanne et pompage	Hydrologie des marais	Cartographie Mobilisation des travaux du SAGE et étude ressource BRGM

La modélisation hydraulique : un moyen d'analyse (calcul très lourd)



Objectifs :

- Décrire les paramètres de mélange des eaux et d'hydrodynamique (vitesse, marnage)
- Anticipation du rôle hydrologique des apports des marais latéraux et des chenaux ostréicoles
- Une construction engagée dans la phase méthodologique.

Suite de l'étude et calendrier

Finalisation de la définition des méthodologies sur les secteurs estuariens Charente /Seudre et DMB Saint Savinien

Juin → Présentation des éléments méthodologiques et validation en COFIL (Bureau de CLE Charente le 13 juin et CLE Seudre le 29 juin)

2
0
2
2

Les étapes à venir

2nd semestre 2022 → Début des études de détermination des valeurs de débits biologiques et DMB Saint Savinien – planning à préciser, mesures estivales

2
0
2
3

2023 → Poursuite des études de détermination des valeurs de débits biologiques et DMB Saint Savinien – planning à préciser

Points COTECH + présentation en Bureau de CLEs, en CLEs de l'avancement et des résultats

2
0
2
4

**Début 2024 →
Validation CD17 / DDTM pour le DMB St Savinien
Validation des valeurs en CLEs**



3. Etude de définition des Débits Biologiques

Validation de la méthodologie



Délibération

ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé





Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

Yann DAVITOGU et Mélodie PIERRONNET

3- Plan de la présentation

1. Contexte de la démarche

2. Vers une nouvelle stratégie

3. Et un nouveau programme d'actions

4. Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

5. Bilan du PPG

6. Prochaines échéances



3.1 Contexte de la démarche

Planification

Programmation



**LA GOUVERNANCE
QUI GÈRE QUOI?**



**LA QUALITÉ
DES MILIEUX**



**LA GESTION
QUANTITATIVE**

**LES ENJEUX
DU SAGE**



**LA QUALITÉ
DES EAUX**

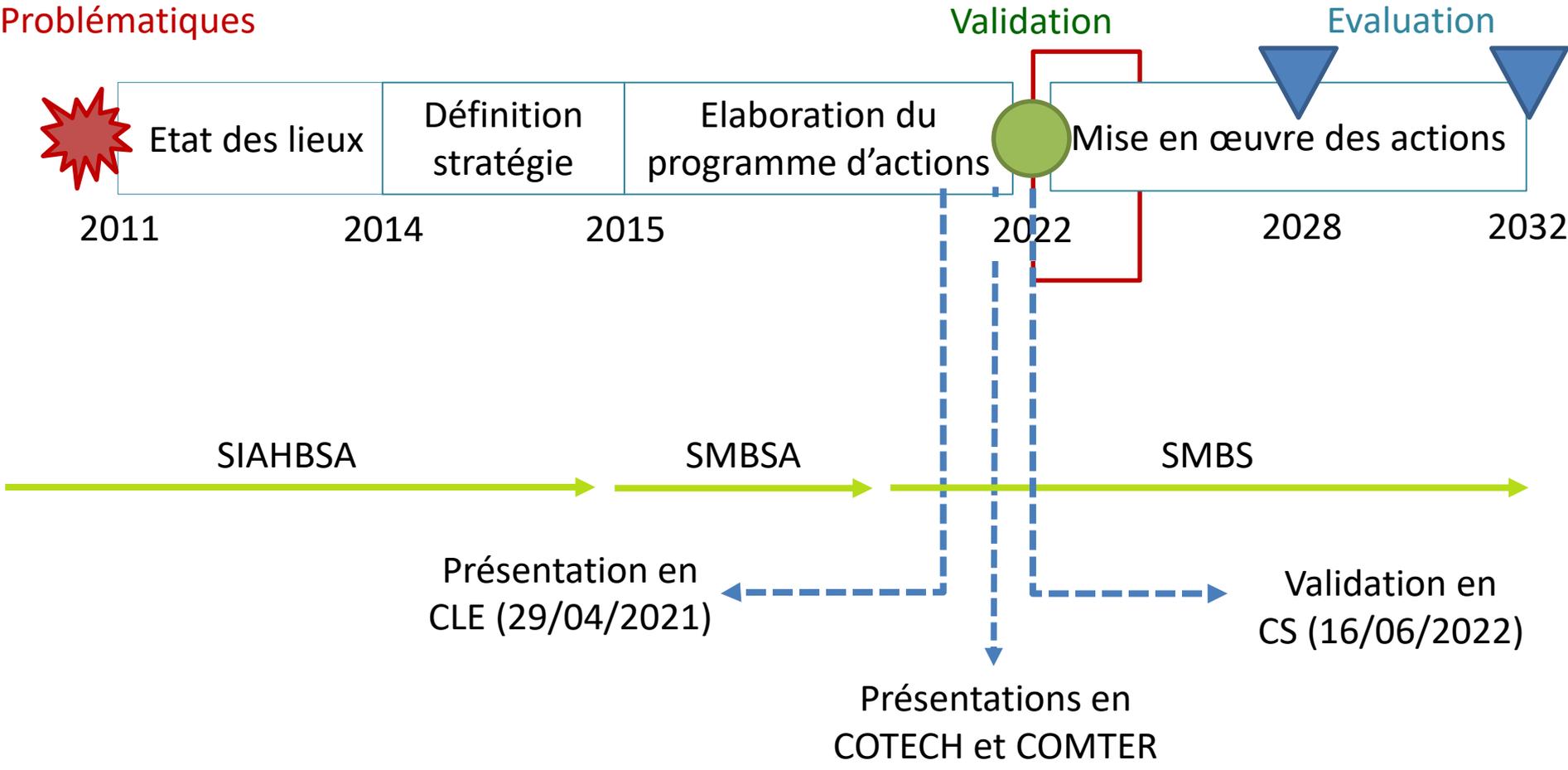
PPG



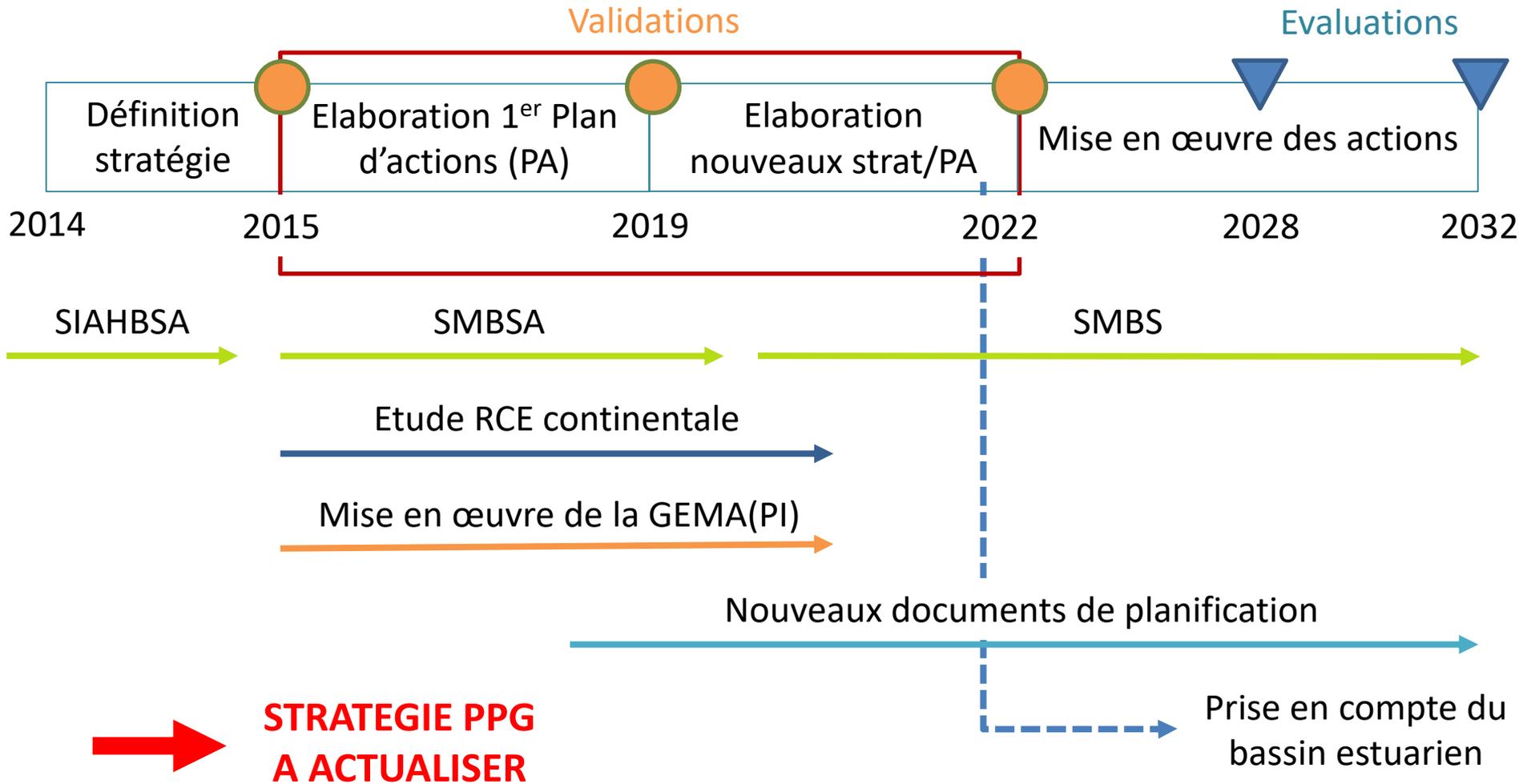
**LA GESTION DES
INNONDATIONS**

3.1 Contexte de la démarche

Problématiques



3.2 Vers une nouvelle stratégie



3.2 Vers une nouvelle stratégie

7 problématiques identifiées sur le bassin continental (EDL/Diag.)

- 1 Une vulnérabilité de la ressource en eau
- 2 Un fonctionnement artificialisé des cours d'eau
- 3 Des zones humides dégradées
- 4 Une gestion inadéquate
- 5 Une biodiversité fragilisée
- 6 Une qualité d'eau satisfaisante, mais des pressions identifiées
- 7 Une méconnaissance du syndicat

3.2 Vers une nouvelle stratégie

Du diagnostic aux enjeux...

- 1 Une vulnérabilité de la ressource en eau
- 2 Un fonctionnement artificialisé des cours d'eau
- 3 Des zones humides dégradées
- 4 Une gestion inadéquate
- 5 Une biodiversité fragilisée
- 6 Une qualité d'eau satisfaisante, mais des pressions identifiées
- 7 Une méconnaissance du syndicat

I - ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES

- 1
- 2
- 3
- 4
- 6

II - ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

- 1
- 2
- 3
- 4

III - ACTIVITES LIEES AUX MILIEUX AQUATIQUES

- 4
- 7

IV - BIODIVERSITE

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

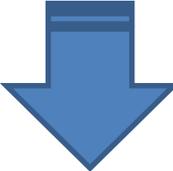
V - ETAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

- 1
- 2
- 3
- 4
- 6

3.2 Vers une nouvelle stratégie

Des enjeux aux objectifs...

5 ENJEUX



10 OBJECTIFS STRATEGIQUES

(Ex : Restaurer des milieux aquatiques fonctionnels et résilients)



18 OBJECTIFS OPERATIONNELS

(Ex : Restaurer 50 ha de zones humides)

3.2 Vers une nouvelle stratégie

Le PPG Seudre en quelques chiffres

Une programmation sur 10 ans : 2023-2032

2 procédures réglementaires successives (AE/DIG)

Un volet RCE traité spécifiquement

2 cycles d'évaluations

34 actions réparties en 10 thématiques

3.3 Et un nouveau programme d'actions

Principales évolutions



31 → 34 ACTIONS

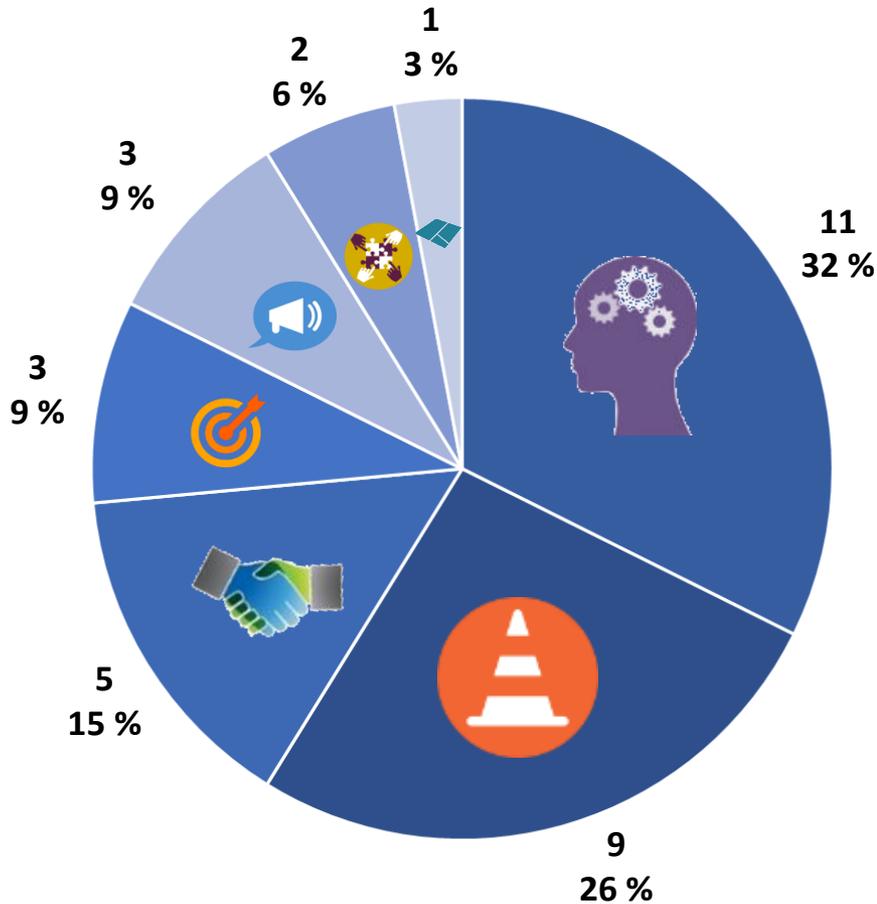
3.3 Et un nouveau programme d'actions

Principales évolutions – Prise en compte du bassin estuarien

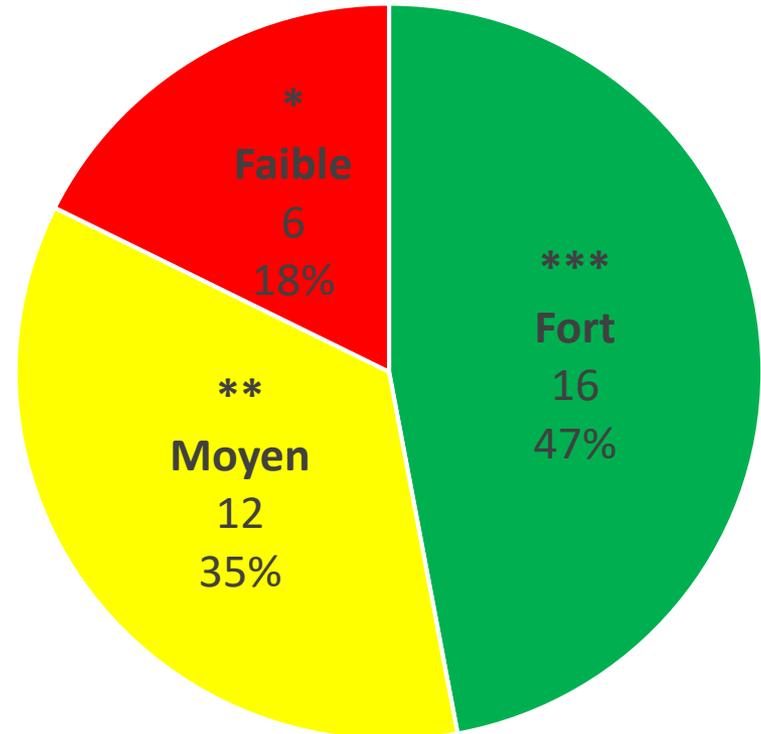
- **4 FICHES AJOUTEES**
 - HYD 05 : Planification opérationnelle sur les bassins cours d'eau
 - HCE 06 : Etude pour la restauration de la continuité écologique
 - ZHU 03 et ZHU 04 : Etudes de faisabilité sur les marais doux et salés
- **2023-2027 : EXTENSION DES FICHES NON OPERATIONNELLES**
- **2028-2032 : AJOUT DES FICHES OPERATIONNELLES**

3.3 Et un nouveau programme d'actions

TYPES D'ACTION



PRIORISATION



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

Le PAGD

Pour rappel,

Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Seudre



les moyens, conditions et mesures prioritaires retenus pour atteindre les objectifs généraux de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

3.4 Lien entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

Le PAGD



**Document de planification
comprenant**

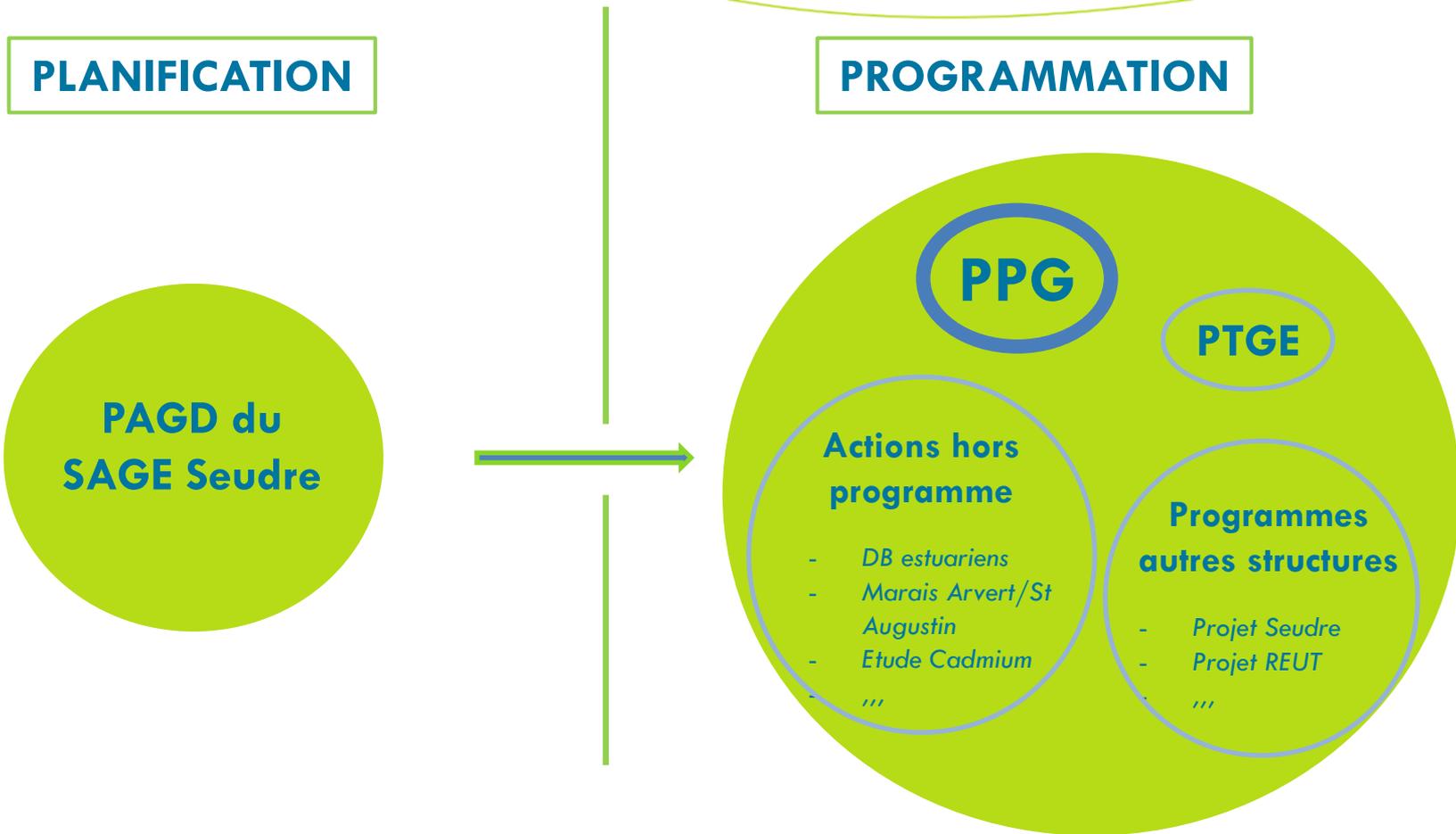


- **5 enjeux,**
- **21 orientations,**
- **et 83 dispositions.**



Pour être opérationnelles ces dispositions doivent être mises en œuvre par des actions et/ou programmes d'actions

3.4 Lien entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG



➡ **PPG contribue à la mise en œuvre de 39 des 83 dispositions du SAGE**

3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG



HCE – Hydromorphologie Continuité écologique

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
HCE 01	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 2 (article L214-17)		G1-5, QM5-1
HCE 02	Accompagner les propriétaires privés pour la mise en conformité de leurs ouvrages classés en liste 2 (article L214-17)		G1-5
HCE 03	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 1 (article L214-17)		G1-5, QM1-2
HCE 04	Accompagner les propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique		G1-2, G1-5, QM1-2, QM2-1
HCE 05	Consigner l'ensemble des informations sur les ouvrages hydrauliques dans un catalogue		QM1-2
HCE 06	Réaliser une étude pour la restauration de la continuité écologique sur le tracé liste 2 et ZAP Anguille		G1-2, G1-5, QM1-2, QM5-4

3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

HYD – Hydromorphologie

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
HYD 01	Restaurer les dynamiques hydrosédimentaires		QM2-2
HYD 02	Restaurer les secteurs du lit présentant des érosions		QM2-2
HYD 03	Restaurer des berges naturelles		QM2-2, QE5-6
HYD 04	Améliorer la connaissance sur l'historique du tracé en vue de futurs aménagements		QM1-5
HYD 05	Construire une planification opérationnelle sur les bassins des cours d'eau estuarien		QM1-10, QM2-4, QM5-1, QE2-1, QE3-1, QE3-3



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

GOH – Hydromorphologie Zones humides

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
GOH 01	Mettre en œuvre et suivre un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques stratégiques		QM2-5
GOH 02	Mettre en place et suivre un réseau pérenne d'échelles limnimétriques		GQ1-3



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

RIP – Boisements rivulaires

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
RIP 01	Restaurer des boisements rivulaires fonctionnels		QM2-2, QM2-4, QE3-3
RIP 02	Entretien des boisements rivulaires et gérer les embâcles		QM2-2
RIP 03	Accompagner les propriétaires privés vers une évolution des pratiques d'entretien		G1-2, G1-5, QM2-4, QE3-3



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

ZHU – Zones humides

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
ZHU 01	Développer la maîtrise foncière sur les zones humides		G3-1
ZHU 02	Restaurer et gérer des zones humides fonctionnelles		G3-2, QM1-10, QM3-3, QE3-3
ZHU 03	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur le marais salé		G1-1, G1-2, QM1-10, QM3-1, QM5-1, QM5-3, QE3-3
ZHU 04	Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur les marais doux		G1-1, G1-2, QM1-10, QM2-6, QM3-1, QM5-1, QE3-1, QE3-3



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

PDE – Plans d'eau

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
PDE 01	Diagnostiquer les plans d'eau		QM1-6
PDE 02	Accompagner les propriétaires de plans d'eau pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques		-



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

BIO – Biodiversité

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
BIO 01	Réaliser des inventaires habitats/faune/flore		QM1-3, QM1-8, QM1-11



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

EEE – Espèces exotiques envahissantes

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
EEE 01	Suivre les espèces aquatiques exotiques envahissantes sur le bassin		QM1-7
EEE 02	Lutter contre les espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes		QM4-1



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

GOU – Gouvernance

PPG Seudre			SAGE Seudre (PAGD)
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
GOU 01	Promouvoir une solidarité de bassin versant		G1-1



3.4 Liens entre SAGE Seudre (PAGD) et PPG

MOP – Mise en œuvre du programme

PPG Seudre		SAGE Seudre (PAGD)	
Code	Intitulé opération	Thématique Priorité	Code dispositions
MOP 01	Mettre en place un tableau de bord et animer le PPG		G2-1
MOP 02	Evaluer le PPG		G2-1, G2-2

THEMATIQUE	INTITULE DE L'OPERATION	CODE DE L'OPERATION	PRIORITE DE L'OPERATION	LOGO REPRESENTANT LE TYPE D'OPERATION
		VERSION DE LA FICHE ACTION DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR	FORTE *** MOYENNE ** FAIBLE *	
ENJEUX	Principales problématiques du territoire			
OBJECTIFS STRATEGIQUES	Objectif poursuivi à long terme			
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Objectifs opérationnels permettant l'atteinte de l'objectif stratégique			
CONTEXTE DE L'OPERATION	Contexte général de l'opération – Rappels des éléments de l'état des lieux justifiant l'opération			
DESCRIPTION DE L'OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> Modalités techniques de l'opération Objectifs chiffrés 			
TERRITOIRE CONCERNE	Masses d'eau vides et carte générale permettant de localiser les principales zones d'interventions à l'échelle du bassin versant continental. Ce visuel sera complété, si nécessaire et pertinent, de cartographies à une échelle plus fine permettant de situer les interventions de manière précise. Ce travail n'a pas encore été réalisé à ce jour.			
LIENS AVEC PLANS ET PROGRAMMES EXISTANTS	Liens avec principaux plans et programmes en vigueur ou en projet (cas du PTGE Seudre)			
LIENS AVEC AUTRES ACTIONS PPG	Autres opérations du PPG liés			
INTEGRATION A LA DIG	Modalités particulières à intégrer à la Déclaration d'Intérêt Général			
PARTENAIRES POTENTIELS (LISTE NON EXHAUSTIVE)	Partenariats possibles pour la réalisation de l'opération			
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	INDICATEURS DE REALISATION			
	Indicateurs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des opérations			
	INDICATEURS DE RESULTAT			
Indicateurs permettant d'évaluer les résultats produits par les opérations				

MOYENS AFFECTES	HUMAINS		AUTRES		
	Moyens humains du SMBS affectés à l'opération en (Moins)/jour		Autres coûts évalués à l'opération (prestation, achat de matériel...)		
COUT GLOBAL	Côté des moyens humains du SMBS évalués sur la base du coût moyen d'un Technicien Milieux Aquatiques à 176 €/jour avec prime en compte d'un taux d'inflation à 1,1 % (supposée sur les 12 dernières années)		Autres coûts évalués à partir de référentiels propres au SMBS ou de retours d'expérience		
	Coût total de l'opération				
FINANCEMENTS POTENTIELS	FINANCIER	RUBRIQUE	TAUX	CONDITION	
	Nom du financeur	Rubrique du règlement d'intervention	Taux de financement	Condition de financement	
AUTORFINANCEMENT POTENTIEL	Reste à charge pour le SMBS après déduction des financements potentiels				
REPARTITION DES MOYENS SUR L'ENSEMBLE DU PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	2027
	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €
MOYENS HUMAINS COUT ANNUEL MAXIMAL AUTORFINANCEMENT	2028	2029	2030	2031	2032
	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €	--- (N) / --- €

3.5 Bilan du PPG



Type opération	Libellé opération	Priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Réaliser des inventaires habitats/faune/flore	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Suivre les espèces aquatiques exotiques envahissantes sur le bassin	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Suivre les constantes environnementales liées aux milieux aquatiques	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Suivre l'état des écoulements des cours d'eau du bassin	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Réaliser une étude pour la restauration de la continuité écologique sur le tracé liste 2 et ZAP Anguille	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2027]									
	Améliorer la connaissance sur l'historique du tracé en vue de futurs aménagements	*	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Construire une planification opérationnelle sur les bassins des cours d'eau estuarien	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2027]									
	Mettre en place et suivre un réseau pérenne d'échelles limnimétriques	***	[Bar chart showing activity from 2026 to 2032]									
	Diagnostiquer les plans d'eau	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur le marais salé	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2027]									
	Etude de faisabilité de la mise en œuvre d'une planification opérationnelle sur le marais doux	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2027]									

Type opération	Libellé opération	Priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Promouvoir une solidarité de bassin versant	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Mettre en œuvre et suivre un protocole de gestion des ouvrages hydrauliques stratégiques	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									

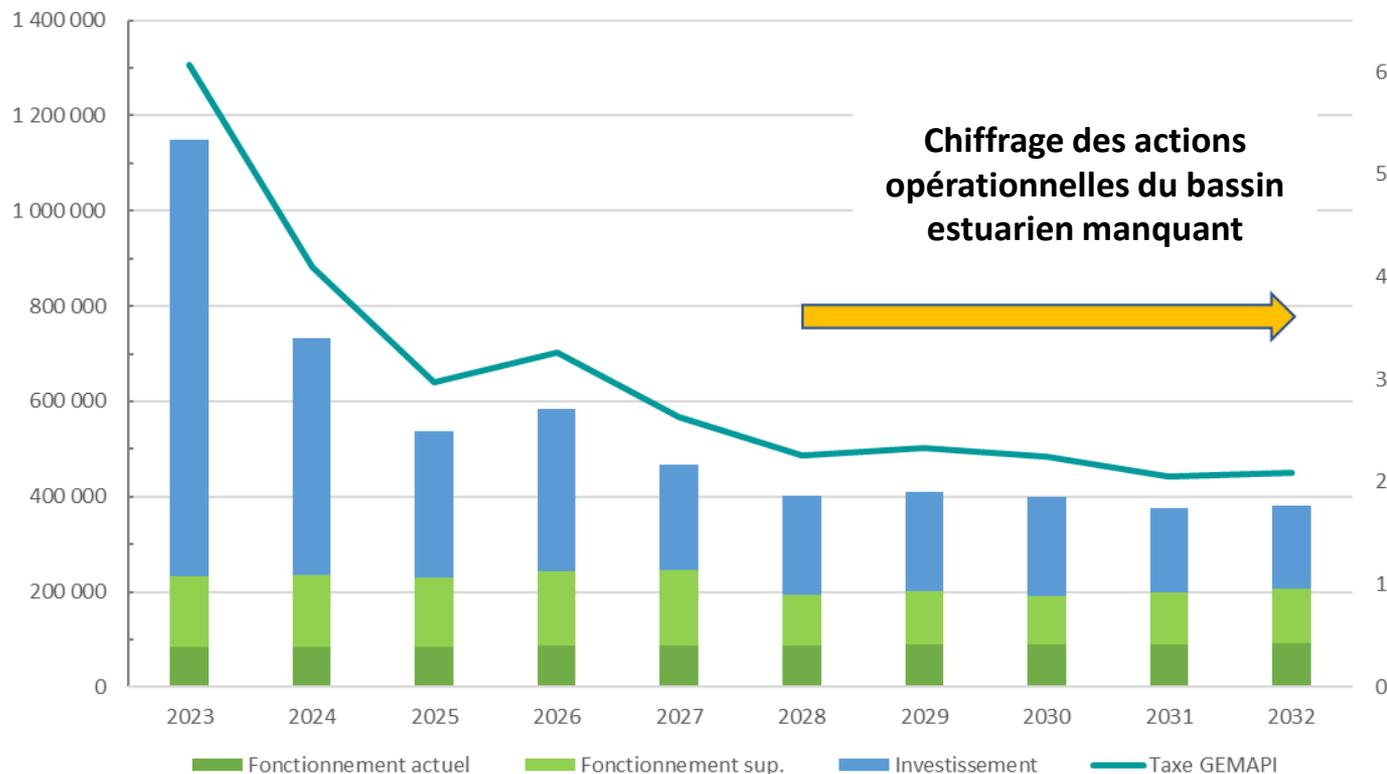
	Développer la maîtrise foncière sur les zones humides	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
--	---	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

	Restaurer des boisements rivulaires fonctionnels	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Entretenir les boisements rivulaires et gérer les embâcles	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Lutter contre les espèces végétales aquatiques exotiques envahissantes	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 2 (article L214-17)	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques publics classés en liste 1 (article L214-17)	*	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Restaurer les dynamiques hydrosédimentaires	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Restaurer les secteurs du lit présentant des érosions	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Restaurer des berges naturelles	*	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Restaurer et gérer des zones humides fonctionnelles	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
Travaux sur le bassin estuarien		***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									

Type opération	Libellé opération	Priorité	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Accompagner les propriétaires privés vers une évolution des pratiques d'entretien	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Accompagner les partenaires et usagers dans leurs études et projets d'aménagement	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Accompagner les propriétaires privés pour la mise en conformité de leurs ouvrages classés en liste 2 (article L214-17)	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Accompagner les propriétaires privés d'ouvrages hydrauliques pour la restauration de la continuité écologique	*	[Bar chart showing activity in 2024 and 2028-2032]									
	Accompagner les propriétaires de plans d'eau pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques	*	[Bar chart showing activity from 2024 to 2032]									
	Etablir un plan de communication pour le syndicat	**	[Bar chart showing activity in 2024]									
	Sensibiliser les publics à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Favoriser les relations et le partage de données avec les partenaires	*	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Consigner l'ensemble des informations sur les ouvrages hydrauliques dans un catalogue	**	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Mettre en place un tableau de bord et animer le PPG	***	[Bar chart showing activity from 2023 to 2032]									
	Evaluer le PPG	***	[Bar chart showing activity in 2028 and 2032]									

3.5 Bilan du PPG

Moyens financiers totaux + Taxe GEMAPI



Fonctionnement actuel Fonctionnement sup. Investissement Taxe GEMAPI

16 %

24 %

60 %

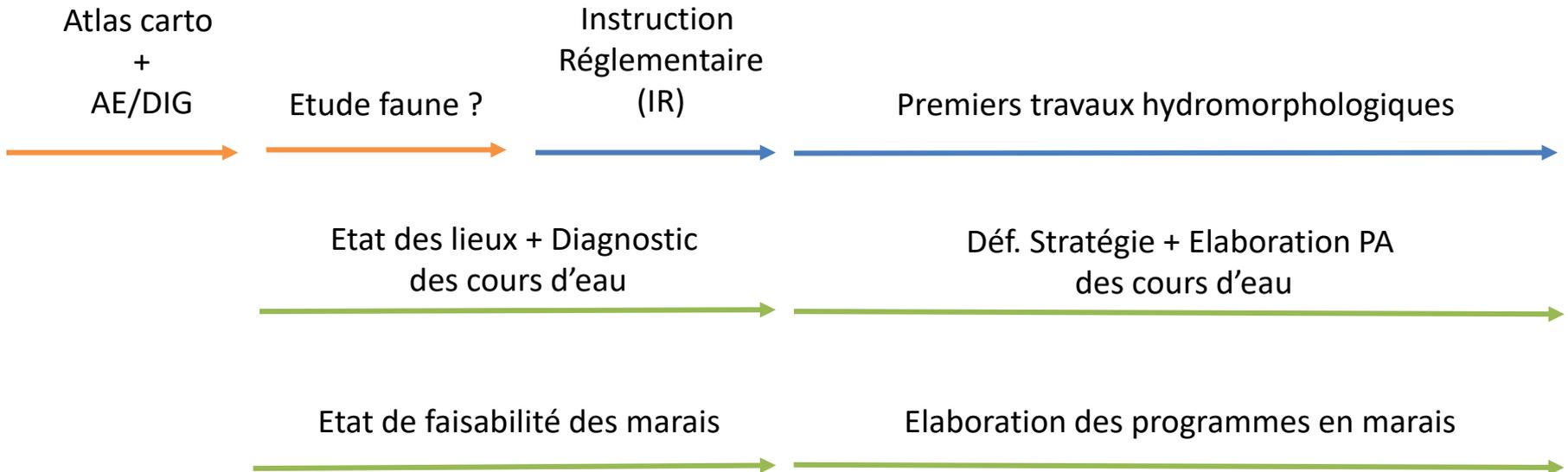
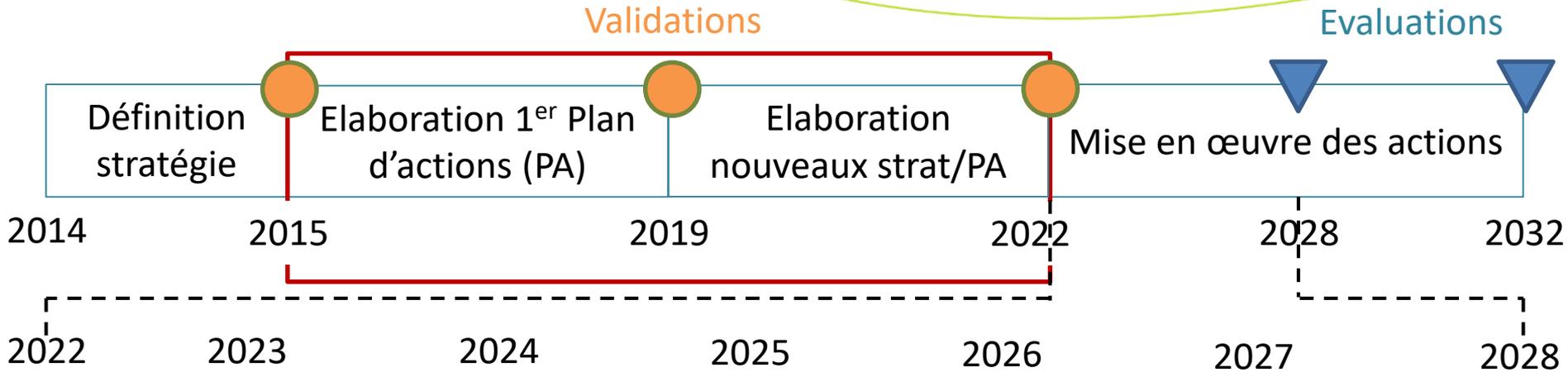
Taxe GEMAPI

**Moyenne 2023-2032
3,00 €/hab.**

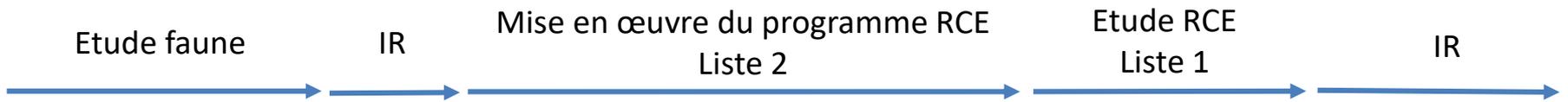
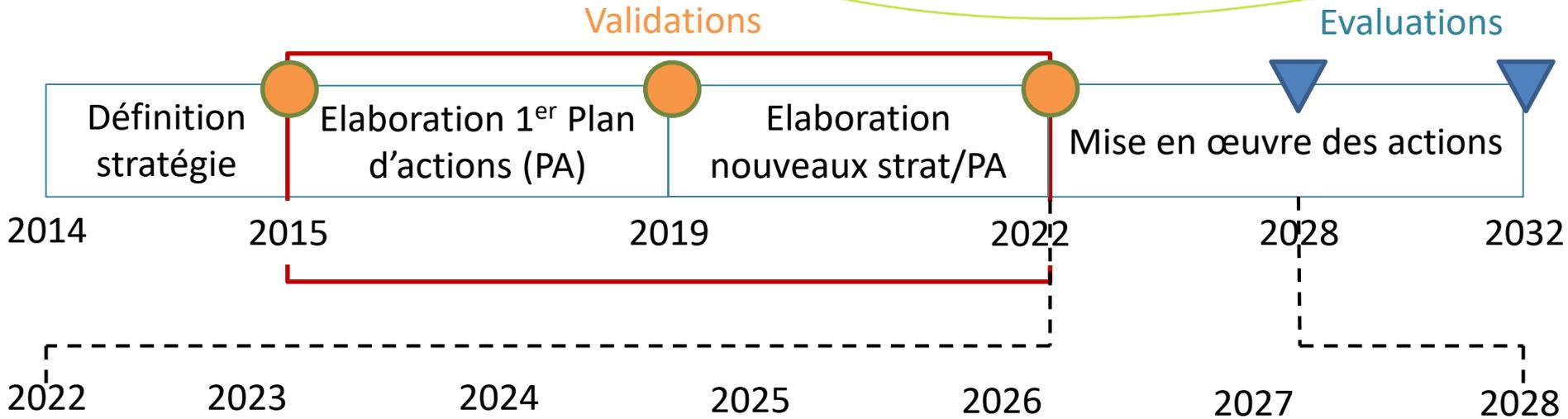
**Moyenne 2023-2027
3,81 €/hab.**

**Coût de 5 437 200 € / RAC de 2 025 200 € de 2023 à 2032
(Financement moyen = 63 %)**

3.6 Prochaines échéances - PPG



3.6 Prochaines échéances - RCE



ORDRE DU JOUR

1. Installation de la nouvelle CLE

Election du(de la) Président(e), des Vice-président(e)s et désignation des membres du Bureau

2. Elaboration du tableau de bord du SAGE

- Présentation de la stratégie d'élaboration du Tableau de bord
- Proposition de la création de deux instances de travail (élus, techniciens)

3. Point sur la mise en œuvre du SAGE

- Etude sur la définition des débits biologiques (Eaucéa)
- Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) de la Seudre

4. Envoi des courriers d'invitation

Proposition envoi invitations CLE, uniquement par mail accompagné courrier officiel dématérialisé



4. Envoi courriers invitation CLE

Proposition d'un envoi des invitations aux réunions de la CLE et aux bureaux de la CLE uniquement par mail (avec courrier officiel dématérialisé si nécessaire)



Objectif de simplification administrative et de réduction de l'utilisation du papier.



Délibération

Merci de votre attention

Pour contacter les agents du Syndicat mixte du bassin de la Seudre :

Jean-Philippe DAVID

Tel : 05 46 22 19 73

sage@fleuve-seudre.fr

Laurent POUZIN

Tel : 05 46 39 64 78

laurent.pouzin@fleuve-seudre.fr

Claire BLONDEL

Tel : 05 46 39 64 92

pom@fleuve-seudre.fr

Yann DAVITOGU

Tel : 05 46 90 89 75

yann.davitoglu@fleuve-seudre.fr

Ségolène FAY

Tel : 05 46 39 64 91

papi@fleuve-seudre.fr

Morgan BOYER

Tel : 05 46 39 64 93

alabri@fleuve-seudre.fr

Mélodie PIERRONNET

Tel : 05 46 39 64 94

melodie.pierronnet@fleuve-seudre.fr

www.sageseudre.fr

